



Manuel

des participant(e)s relatif à la protection

Septembre 2021

Orientation sexuelle, identité de genre, expression
de genre et caractéristiques de sexe (OSIEGCS)
en situation de déplacement forcé et de migration



CONTACTS

OIM : Point focal mondial LGBTQI+/OSIEGCS LGBTIFocalPoint@iom.int

HCR : Protection fondée sur la communauté, Division de la protection internationale hqts00@unhcr.org

TABLE DES MATIÈRES

Manuel des participant(e)s relatif à la protection

MODULE 10 – PROTECTION

Évaluation des situations à risque et des obstacles auxquels sont confrontées les différentes catégories de personnes relevant de la compétence du HCR	8
Fiche de travail : Évaluation des situations à risque	12
Exemples de situations à risque liées aux principaux enjeux	14
Scénarios relatifs aux mesures de protection	22
Fiche de travail : Mesures de protection	24
Solutions potentielles aux principaux enjeux	26
Fiche de travail : Créer des réseaux de services	30
Fiche de travail : Élaborer un plan d'action	34

MODULE 11 – ÉVALUER LES BESOINS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Évaluation de deux études de cas	40
----------------------------------	----

MODULE 12 – SOLUTIONS

Envisager un rapatriement volontaire	52
Envisager une réinstallation : Amal	55
Envisager une réinstallation : Nur	58
Utiliser l'outil d'examen de l'éligibilité à la réinstallation – Informations sur les pays	61

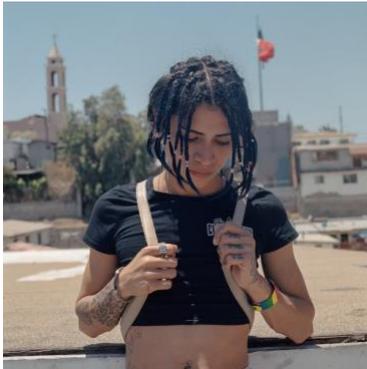
APPRENTISSAGE CONTINU

Lectures recommandées	62
-----------------------	----

NOTES	68
-------	----

BIENVENUE

Introduction



Les personnes migrantes, les demandeurs et les demandeuses d’asile, les personnes réfugiées, apatrides et personnes déplacées à l’intérieur de leur pays – ou en situation de déplacement – ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques de sexe (OSIEGCS) sont confronté(e)s à un **ensemble complexe de défis et de menaces** dans leurs pays d’origine, de migration et d’asile, notamment des discriminations, des préjugés, des violences et des difficultés d’accès à une assistance. Les efforts visant à améliorer la protection des personnes de diverses OSIEGCS font l’objet d’une attention et d’un soutien croissants de la part des États ainsi que de l’ensemble de la communauté humanitaire et des organisations de défense des droits humains.

Dans le cadre du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ces **efforts comprennent** des enquêtes d’évaluation des capacités mondiales réalisées par des experts, ainsi que des consultations du personnel, des partenaires opérationnels et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+) relevant de sa compétence, sans oublier l’élaboration de directives, la diffusion de messages stratégiques par la direction du HCR et l’intégration des questions LGBTQI+ aux programmes de formation obligatoires. Au sein de l’Organisation internationale pour les migrations (**OIM**), ces efforts comprennent des programmes de formation, des campagnes visant à mettre en place des espaces sûrs et l’intégration des questions relatives aux OSIEGCS dans un large éventail de projets d’aide aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité. **Le HCR et l’OIM** s’engagent à protéger les droits des personnes de diverses OSIEGCS et souhaitent continuer à favoriser l’adhésion et à renforcer les capacités.

Cependant, malgré ces **efforts manifestes**, les discriminations à l’égard des personnes de diverses OSIEGCS restent endémiques. Leurs besoins de protection demeurent bien souvent insatisfaits. De grandes lacunes subsistent en ce qui concerne les vulnérabilités spécifiques des personnes de diverses OSIEGCS dans les pays d’origine, de transit, de migration et d’asile. En outre, les membres du personnel ne sont pas tous conscient(e)s de leurs propres idées préconçues ou attitudes discriminatoires concernant l’orientation sexuelle, l’identité de genre, l’expression de genre et la diversité corporelle. Il est donc essentiel de dispenser une formation de qualité à l’ensemble des membres du personnel impliqué(e)s dans la protection ou l’assistance de ces personnes.

C'est pourquoi le HCR et l'OIM ont **élaboré ensemble** ce programme complet de formation à la protection des personnes de diverses OSIEGCS destiné au personnel ainsi qu'à la communauté humanitaire dans son ensemble. Les modules de la formation couvrent une grande variété de sujets, notamment la terminologie, le droit international, la communication, la protection, l'aide au retour volontaire et à la réintégration ou encore la détermination du statut de réfugié, tout en donnant des conseils pratiques aux bureaux du HCR et de l'OIM ainsi qu'aux organisations partenaires. Nous vous souhaitons la bienvenue à cette formation et espérons qu'elle enrichira et éclairera votre travail.

Objectifs escomptés de la formation

- Aider le personnel à mener des échanges et des entretiens efficaces et respectueux avec les personnes de diverses OSIEGCS ainsi qu'à obtenir des informations pertinentes avec dignité et humanité en :
 - encourageant l'utilisation d'une terminologie respectueuse ;
 - discutant des défis de protection spécifiques auxquels les personnes de diverses OSIEGCS sont confrontées ;
 - identifiant les actions de prévention, d'atténuation et d'intervention appropriées pour relever les défis ;
 - examinant les scénarios potentiels spécifiques aux personnes de diverses OSIEGCS dans une variété de lieux ;
 - encourageant le personnel à analyser le contexte local concernant le respect des principes de protection des personnes LGBTQI+ tels que définis par le HCR et l'OIM.
- Identifier les préjugés susceptibles de compromettre l'offre d'une assistance efficace.
- Veiller à ce que le personnel, toutes fonctions confondues, dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour évaluer les besoins en matière de protection internationale des personnes de diverses OSIEGCS conformément aux normes internationales.

Effets à long terme de la formation

- Les bureaux du HCR, de l'OIM et de leurs partenaires offrent des espaces sûrs et accueillants aux personnes de diverses OSIEGCS.
- Les participant(e)s connaissent la logique et la responsabilité sous-tendant la protection des personnes de diverses OSIEGCS, notamment celles fuyant les persécutions fondées sur leurs OSIEGCS et celles vivant dans des pays d'asile et de migration.
- Les participant(e)s sont sensibilisé(e)s aux problèmes spécifiques liés à la protection des personnes de diverses OSIEGCS et sont capables de les identifier et de les gérer en collaborant avec ces personnes.
- Les participant(e)s acquièrent des outils leur permettant d'évaluer et de mettre en œuvre des interventions ciblées auprès des personnes de diverses OSIEGCS, notamment l'évaluation des demandes des personnes LGBTQI+ conformément aux politiques et aux lignes directrices du HCR, et la collaboration efficace avec les acteurs qui défendent et soutiennent les personnes LGBTQI+.



MODULE 10

PROTECTION

Edafe

Après avoir été agressé par une foule dans son pays d'origine, le Nigéria, Edafe s'est vu contraint de fuir aux États-Unis. Edafe était militant pour les droits des personnes LGBTQI+ au Nigéria, pays dans lequel ces personnes font face à la violence, à la persécution et sont menacées d'emprisonnement.

Lorsqu'il est arrivé aux États-Unis, Edafe a constaté qu'il avait pu survivre grâce à la bienveillance d'étrangers. Une fois installé, il a voulu s'assurer que d'autres personnes réfugiées et demandeurs et demandeuses d'asile LGBTQI+ aux États-Unis puissent bénéficier de la même bienveillance et recevoir le même soutien que lui.

En 2017, il a ouvert le RDJ Refugee Shelter, le premier foyer pour les personnes réfugiées ainsi que les demandeurs et demandeuses d'asile LGBTQI+ de la ville de New York. À ce jour, ce foyer a permis de venir en aide à plus de 2 000 personnes grâce à des dispositifs de logement, des services d'assistance juridique, des formations préparatoires à l'emploi, des cours de langue anglaise et des services de soutien psychosocial.

« Faire partie d'une communauté contribue à vous faire sentir chez vous, surtout pour une personne déplacée », explique Edafe. « La communauté est la base sur laquelle s'appuient [les personnes réfugiées LGBTQI+] pour s'intégrer dans un nouveau pays. »



MODULE 10 : EXERCICE



Évaluation des risques et des obstacles

Veillez lire le profil qui a été attribué à votre équipe, puis déterminer la situation à risque et l'obstacle les plus importants auxquels sont confrontées les personnes pour chacun des dix principaux enjeux à l'aide de la fiche de travail. Reportez-vous aux orientations qui suivent la fiche de travail pour trouver des pistes. Lorsque vous déterminerez les situations à risque et les obstacles les plus importants, réfléchissez à la manière dont certaines des interventions mises en œuvre dans le cadre des programmes, certains outils ou mécanismes de protection (en particulier lorsqu'ils sont mal conçus) pourraient porter préjudice à la personne qui vous a été attribuée.

Profil n° 1 : Ava

Ava a 62 ans. Elle s'est mariée à l'âge de 18 ans. Son mari et elle étaient mariés depuis plus de 15 ans, mais Ava ne pouvait pas avoir d'enfants. Pour cette raison, il a fini par demander le divorce. Compte tenu de son âge et des besoins économiques de sa famille, personne n'a forcé Ava à se remarier. Elle a trouvé un emploi dans une clinique. C'est là qu'elle a rencontré Laila, il y a plus de 25 ans. À cette époque, Laila avait une vingtaine d'années, était mariée et avait trois enfants. Ava et Laila prenaient soin de cacher leur relation, car elles savaient qu'elles pouvaient s'exposer à de graves préjudices. Malgré leurs précautions, le frère d'Ava a découvert la relation de sa sœur avec Laila. Il a menacé de la dénoncer à la police. Il a également informé le mari de Laila de leur relation. Ava et Laila ont donc fui, laissant derrière elles les enfants de Laila.

Un collègue bienveillant les a mises en relation avec un groupe de femmes dans une grande ville d'une autre province. Ava a obtenu un emploi dans la clinique locale et elles ont pu établir leur foyer ensemble dans cette ville. Quelques années plus tard, un séisme a dévasté la ville. L'organisation de femmes sur laquelle Laila et Ava comptaient pour recevoir une aide a été détruite. Se sentant trop vulnérables, en tant que femmes célibataires, pour rester dans la ville, et ne pouvant retourner dans leur village, Ava et Laila ont franchi la frontière pour rejoindre le pays d'asile et y chercher de l'aide.

Depuis leur arrivée, Ava et Laila éprouvent des difficultés à trouver du travail, et Laila a été contrainte de se prostituer pour survivre. Elles vivent dans une zone rurale où ont été déplacées de nombreuses personnes issues de leur pays d'origine, soit en raison du séisme, soit à cause d'un conflit tribal dans la région. Elles ont dit à tout le monde qu'elles étaient tante et nièce, mais elles craignent d'être découvertes.

Profil n° 2 : Anwar

Anwar vit en ville et s'est isolé des autres, y compris des personnes issues de son pays d'origine, car il craint qu'elles ne le persécutent. Il reste discret. Il ne sort pas pendant la journée et, si possible, il évite les zones publiques bondées où des personnes pourraient le voir. Il préfère sortir le soir et faire ses courses lorsque les marchés sont moins peuplés et qu'il peut conserver l'anonymat.

Anwar n'a aucun ami ou membre de sa famille dans le pays d'asile. Il a récemment pris contact avec des organisations d'aide, étant donné que ses économies s'amenuisent et qu'il n'a pas de permis de travail légal.

Anwar a fui son pays d'origine après avoir été détenu et subi de graves abus de la part de la police. L'incident s'est produit après qu'Anwar eut confié à sa femme qu'il entretenait une relation de longue date avec un autre homme. Elle le soupçonnait d'entretenir une liaison depuis quelque temps, et après avoir lu des messages sur

son téléphone, elle lui a demandé des comptes. Il espérait qu'elle saurait se montrer bienveillante ; il lui a alors tout confié. Bien au contraire, sa femme les a dénoncés, lui et son partenaire, au commissariat de police local. Après cette dénonciation, la police a arrêté Anwar et son partenaire et les a gardés en détention pendant plusieurs semaines. La femme d'Anwar a dit à sa propre famille que ce dernier avait été arrêté parce qu'il avait abusé d'elle.

Au cours de sa détention, Anwar a subi des violences aussi bien physiques que sexuelles. Finalement, des amis ont payé sa caution et il a été remis en liberté. Après quoi, Anwar a vidé son compte bancaire et fui le pays. Pendant sa fuite, il a reçu des messages de menace de la part de sa belle-famille. Depuis son arrivée dans le pays d'asile, il n'a plus eu de contact, ni avec eux ni avec son partenaire.

Profil n° 3 : Mia

Mia est une jeune femme bisexuelle de 24 ans, déplacée depuis huit mois. La mère de Mia est morte en couches et son père est resté dans son pays d'origine. Elle n'a aucun autre parent ou ami dans le pays d'asile. Mia vit avec trois autres jeunes femmes célibataires dans une zone urbaine qui est principalement peuplée de personnes migrantes ainsi que de demandeurs et demandeuses d'asile de la région. Elle a été placée dans ce foyer avec les jeunes femmes par l'intermédiaire d'un prestataire de services et ne les connaît pas bien.

Avant de fuir, Mia a été sévèrement blessée au cours d'une agression perpétrée contre elle et sa partenaire par des membres de la communauté. Sa partenaire a été tuée. Des amis ont aidé Mia à fuir le pays. En raison de ses blessures, Mia souffre désormais de troubles de la mobilité et requiert une assistance pour se déplacer. Elle survit grâce à l'aide d'une organisation pour les demandeurs et demandeuses d'asile en situation de handicap, mais cette aide est limitée et Mia est souvent obligée de compter sur la bienveillance de ses voisin(e)s et de ses ami(e)s pour subvenir à ses besoins jusqu'à la fin du mois.

Mia évite d'aborder la question de ses relations avec d'autres femmes ou sa partenaire, car elle craint de s'exposer à une discrimination ou à des violences de la part des prestataires de service, de ses colocataires, de ses voisin(e)s ou des membres de la communauté. Elle appréhende également le fait de ne plus recevoir d'aide si elle divulgue la raison pour laquelle elle a fui son pays d'origine. Avant son agression, Mia avait eu d'autres problèmes dans son pays d'origine du fait de son orientation sexuelle perçue ou réelle ; elle avait notamment fait l'objet de harcèlement et de violence. Elle cherche actuellement à obtenir le droit d'asile.

Profil n° 4 : Jack

Jack est un homme transgenre de 28 ans. Il s'est rendu dans le pays d'asile en tant que travailleur migrant lorsqu'il avait une vingtaine d'années. À l'époque, Jack avait l'expression de genre d'une femme et utilisait le prénom qui lui avait été attribué à la naissance, Shreeni. Ce prénom figure sur ses documents officiels, y compris sa carte nationale d'identité, son visa et son passeport.

En grandissant, Jack a rencontré de nombreux problèmes en raison de son identité de genre, il a notamment fait l'objet de violences au sein de sa famille et à l'école. Du fait du harcèlement de la part des autres élèves et d'une longue période de consommation de drogues, Jack a abandonné l'école à l'âge de 14 ans. Ses parents lui ont ensuite demandé de quitter le foyer. Il s'est donc rendu dans la capitale, afin de chercher un emploi. Plus tard, il a décidé de partir à l'étranger en tant qu'employé domestique.

Après quelques années dans le pays d'asile, Jack a décidé de quitter cet emploi et d'entamer une transition pour devenir un homme. Il s'est procuré des hormones sur le marché noir, a changé son expression de genre

pour adopter celle d'un homme et s'est installé dans un logement temporaire dans une ville avec d'autres personnes migrantes transgenres. Pour subvenir à ses besoins, Jack a commencé à travailler dans l'économie informelle, principalement dans la construction. Après avoir terminé sa transition, Jack a décidé qu'il serait incapable de retourner dans son pays d'origine et a demandé l'asile. Peu de temps après, il a été arrêté lors d'un contrôle de police, car il n'était pas en possession de documents d'identité valides ; et pour cause, son employeur avait gardé son passeport. Jack est actuellement en détention pour travail illégal dans le pays et risque d'être expulsé. L'accès aux hormones et aux articles sanitaires qui sont distribués aux femmes détenues lui est refusé.

Profil n° 5 : Sarah

Sarah est une femme transgenre de 22 ans. À 21 ans, Sarah a quitté sa communauté en raison d'un conflit politique prolongé. Elle avait déjà quitté le foyer familial au moment de son départ et n'a plus aucun contact avec sa famille depuis. Elle a fui en compagnie de deux de ses amis avec lesquels elle partageait un appartement, et ensemble, ils se sont installés dans un camp de fortune. Sarah a perdu ses documents pendant le trajet entre son appartement et le camp, mais elle n'a pas pu retourner les chercher. Sur ces documents figure la mention du sexe masculin qui lui a été assigné à la naissance.

Avant de quitter sa communauté et de s'installer dans le camp temporaire, Sarah prenait des hormones. Elle pouvait se les procurer facilement dans une pharmacie avant de fuir, mais maintenant qu'elle vit dans un camp, il est bien moins aisé d'en obtenir. La pharmacie la plus proche ne dispose pas des hormones dont elle a besoin, et le coût du trajet vers la ville pour en acheter est prohibitif au regard de ses maigres économies. Elle compte donc sur le marché noir pour se les procurer et doit se passer de certaines doses pendant plusieurs jours.

Sarah et les autres femmes transgenres qui vivent dans le camp souffrent régulièrement d'insécurité alimentaire et ne jouissent d'aucun accès à une eau salubre ni à des sanitaires. Étant donné qu'elles sont généralement dépourvues de documents d'identité qui correspondent à leur expression de genre, il leur est impossible de se faire enregistrer par des organisations gouvernementales pour obtenir une aide. Elles sont ignorées par les organisations internationales qui portent assistance aux personnes résidant dans d'autres camps, et le peu d'aide qu'elles reçoivent provient de la générosité des membres de la communauté et d'une organisation de femmes locale. Elles ont tenté de faire valoir leur situation auprès d'un bureau des Nations Unies de proximité en laissant des messages aux agents de sécurité, mais n'ont jamais reçu de réponse. Compte tenu de la réaction affichée par les agents, elles soupçonnent que leurs messages ne parviennent jamais jusqu'au guichet de réception ou aux membres du personnel compétents. Certaines personnes leur ont suggéré de camper devant les grilles du bureau des Nations Unies pour faire entendre leur voix.

Profil n° 6 : Aden et Awo

Aden et Awo sont respectivement âgés de 5 et 7 ans. Ils sont frère et sœur et vivent dans un camp avec leurs parents, leurs grands-parents et leurs trois autres frères et sœurs. Les deux enfants sont intersexes. L'acte de naissance d'Aden indique qu'il est un garçon et celui d'Awo qu'elle est une fille. Les enfants ont été élevés dans la conformité de leur rôle de genre respectif.

Leurs parents ont fui le pays d'origine avant la naissance d'Aden. Dans leur pays d'origine, ils ont dû faire face à une discrimination de la part de leurs voisins et des membres de la communauté qui savaient qu'Awo était

intersexe. Dans leur culture, les enfants nés intersexes sont perçus comme atteints d'un grave handicap. Les familles peuvent cacher le fait que les enfants sont intersexes et, dans des cas extrêmes, les placer dans des foyers ou des orphelinats. Voilà pourquoi, lorsque les parents d'Aden et d'Awo ont fui le pays en raison de violences liées à un contexte révolutionnaire, ils se sont rendus dans une région du pays d'asile différente de la zone de destination de la plupart des membres de leur communauté.

À leur arrivée dans le pays d'asile, Aden est né. Le personnel infirmier de la clinique du camp dans lequel il a vu le jour a remarqué qu'il était intersexe et n'a pas respecté le caractère confidentiel de cette information. Par conséquent, il est de notoriété publique que la famille a un enfant intersexe, bien que les voisins ne sachent pas véritablement de quel enfant il s'agit. Tous les membres de la famille font l'objet de stigmatisation et de discrimination, aussi bien là où ils vivent qu'à l'école. Les parents d'Aden et d'Awo craignent que les menaces latentes proférées par les voisins à leur rencontre ne deviennent un jour réalité.

MODULE 10 : EXERCICE



Fiche de travail : Évaluation des situations à risque et des obstacles

N°	Principaux enjeux	Risques et obstacles
01	Participation et sensibilisation	
02	Documents officiels	
03	Violences sexuelles et basées sur le genre	
04	Autres enjeux liés à la sûreté et à la sécurité	
05	Accès à la justice	
06	Aide matérielle	
07	Logements et sanitaires	
08	Éducation	
09	Moyens de subsistance	
10	Santé	

MODULE 10 : EXERCICE



Fiche de travail bonus : Évaluation des situations à risque et des obstacles

N°	Comment les situations à risque et les obstacles évolueraient-ils si la diversité d'OSIEGCS de la personne était révélée publiquement ?
01	
02	
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	

MODULE 10 : ORIENTATIONS



Exemples de situations à risque et d'obstacles liés aux principaux enjeux



01. Participation et sensibilisation

Les conditions dans les lieux d'accueil peuvent dissuader les personnes de diverses OSIEGCS d'entrer en contact avec le HCR et ses partenaires afin de leur confier certaines informations.

Le personnel n'est pas toujours suffisamment formé ou préparé à aider les personnes de diverses OSIEGCS.

Le contact avec les autres que requiert toute intervention humanitaire peut s'avérer exclu pour les personnes isolées ou invisibles. Gardez à l'esprit que l'invisibilité peut être un mécanisme de survie conscient pour les personnes de diverses OSIEGCS.

Les évaluations participatives ne sont parfois pas suffisamment inclusives ou accessibles et peuvent même exposer les personnes de diverses OSIEGCS à des risques accrus.

Les centres communautaires, les centres d'information, les lieux de réunion ou de rassemblement publics dans lesquels on partage des informations peuvent parfois contraindre les personnes de diverses OSIEGCS à prendre des risques, sans pour autant leur permettre d'obtenir des informations pertinentes ou une aide adaptée. Pour entrer en contact et établir des liens avec les personnes de diverses OSIEGCS, il faut parfois s'armer de patience et commencer par gagner la confiance d'une ou deux personnes avant de pouvoir accéder à un cercle plus large (à supposer que les personnes concernées soient en contact les unes avec les autres).

Les structures de sensibilisation, y compris celles qui recrutent des volontaires au sein des populations relevant de la compétence du HCR, ne sont pas toujours inclusives et présentent parfois des risques pour les personnes de diverses OSIEGCS.

Les structures traditionnelles de leadership et de représentation ne sont pas toujours inclusives, manquent parfois de représentant(e)s de diverses OSIEGCS et peuvent reposer sur des processus décisionnels qui ne tiennent pas compte des priorités des personnes de diverses OSIEGCS.

Les professionnels de santé peuvent ne pas tenir compte des traumatismes médicaux antérieurs, ni des répercussions des expériences négatives sur la propension à faire appel ou non au personnel soignant dans leurs stratégies de sensibilisation destinées aux personnes de diverses OSIEGCS.

02. Documents officiels

Dans le cadre d'un franchissement de frontières, lors du passage par un autre point d'immigration, par un poste de contrôle, par un centre d'enregistrement et d'accueil ou par un commissariat de police, à chaque recensement et à chaque demande de régularisation, d'asile ou d'accès à l'aide humanitaire et aux services, l'absence de documents officiels correspondant au genre que la personne a défini pour elle-même ou l'absence de documents permettant d'apporter la preuve juridique d'un mariage ou d'une adoption peut aboutir à des situations de discrimination, de séparation, de violence ou d'exclusion.

Le fait de ne pas avoir de statut juridique en raison de l'absence de documents peut limiter l'accès des personnes à une protection policière, au logement, à l'emploi, aux soins médicaux ou psychologiques, ainsi qu'à l'aide humanitaire, et les obliger à prendre des risques pour survivre, notamment en se livrant au travail du sexe.

Lorsque le sexe indiqué sur les documents officiels ne correspond pas à l'identité de genre de la personne, cela peut conduire à des actes de harcèlement et d'abus de la part des autorités ou d'autres acteurs, en particulier dans des lieux tels que les centres de détention, mais également dans les camps et d'autres structures d'accueil collectives, à l'occasion de l'attribution des solutions d'hébergement et de la distribution de biens non alimentaires (voir le point n°6).

Des procédures d'enregistrement menées de manière inappropriée qui révèlent des informations sensibles, impliquent un manque de respect ou de bienveillance de la part du personnel à l'égard des personnes LGBTQI+, ou obligent les personnes à patienter dans des files d'attente peuvent exposer les personnes de diverses OSIEGCS à des risques.

Les formulaires d'enregistrement et de documentation sont susceptibles d'exclure certaines personnes lorsqu'ils ne prévoient aucune distinction entre sexe et genre, ne proposent pas d'autres catégories que « homme » et « femme », ou ne reconnaissent pas les familles de même genre.

L'obtention d'un acte de naissance pour les nouveau-nés intersexes peut aboutir à des cas de discrimination, de stigmatisation et de violence.

Les foyers, les installations sanitaires et les centres de détention peuvent exiger la séparation des couples de même genre et ne sont pas toujours adaptés pour les personnes ayant elles-mêmes déterminé leur genre.

Les catégories proposées dans les documents d'inscription scolaire sont parfois inadaptées pour les personnes qui ont elles-mêmes déterminé leur genre, et peuvent poser problème en cas d'absence d'actes de naissance conformes.

Dans le cadre d'un rapatriement volontaire ou d'une réinstallation, les personnes de diverses OSIEGCS ne reçoivent pas toujours les informations nécessaires ou pertinentes, et se trouvent parfois confrontées à des problèmes en matière d'unité familiale.

03. Violences basées sur le genre

Les membres de la famille et de la communauté locale, les autres personnes réfugiées ou demandeurs et demandeuses d'asile, les éducateur(ice)s, les employeurs, les responsables de l'administration du centre d'accueil, la police et les autorités sont autant d'auteurs potentiels de violences basées sur le genre (VBG), y compris de violences sexuelles, à l'égard des personnes de diverses OSIEGCS. Au sein des familles, les VBG peuvent s'accompagner de situations d'isolement, d'abus psychologiques et de mariages forcés.

Les survivant(e)s de VBG sont parfois rejeté(e)s par leur famille, par d'autres personnes migrantes ou réfugiées, ou demandeurs et demandeuses d'asile, ou encore par des institutions sociales.

Lorsque les relations entre personnes de même genre sont pénalisées ou que d'autres lois sont appliquées de manière disproportionnée, le risque de VBG pour les personnes de diverses OSIEGCS est exacerbé en raison de l'impunité des auteurs de ces violences, notamment dans le cadre du travail du sexe. Dans de nombreux endroits, l'absence de protection policière peut accroître les risques de VBG.

Dans les pays qui stigmatisent fortement les identités, les relations et les comportements LGBTQI+, et dans lesquels la diversité d'OSIEGCS et les comportements associés sont généralement mal perçus, les VBG peuvent être commises en toute impunité et les personnes de diverses OSIEGCS doutent parfois du soutien que pourraient leur apporter les autorités, en particulier lorsque les forces de sécurité locales sont elles-mêmes soupçonnées de commettre des VBG.

Les mécanismes de signalement sont parfois limités, en particulier lorsque les personnes survivantes de violences sexuelles sont des hommes, et peuvent représenter un risque d'exposition, de discrimination ou de nouvelles violences, notamment lorsque le personnel des établissements de santé publique a pour obligation de signaler les cas de VBG aux autorités locales dans des pays qui pénalisent les relations entre personnes consentantes de même genre.

Dans de nombreux pays, les personnes survivantes de VBG ne disposent d'aucun recours juridique en raison de l'absence de cadre législatif, de l'impossibilité de présenter des documents officiels et du manque de réactivité de la police et du système judiciaire.

Les hommes ayant survécu à des VBG peuvent se heurter à des obstacles lorsque la législation et la police considèrent que seules les femmes peuvent être victimes de VBG. Les femmes et les hommes transgenres ayant survécu à des VBG ne bénéficient pas toujours de solutions d'hébergement sûres.

Les centres de détention et les foyers présentent des risques particulièrement élevés, notamment pour les individus transgenres et les personnes dont l'expression de genre n'est pas conforme aux normes sociales dominantes.

04. Autres enjeux liés à la sûreté et à la sécurité

Comme pour les VBG, **les membres de la famille et de la communauté locale, les autres personnes réfugiées ou les demandeurs et demandeuses d'asile, les éducateur(ice)s, les employeurs, la police et les autorités** sont autant d'acteurs susceptibles de représenter une menace pour la sûreté et la sécurité physiques, émotionnelles et psychologiques des personnes de diverses OSIEGCS. Les professionnels de santé et les travailleurs sociaux ou travailleuses sociales peuvent également représenter un risque.

Les enjeux liés à la sûreté et à la sécurité peuvent notamment inclure le harcèlement verbal, physique ou sexuel, les menaces verbales ou physiques, les campagnes de nettoyage social, l'extorsion ou le chantage, les agressions physiques, l'exposition au public, la dénonciation aux autorités, aux amis ou aux membres de la famille, ou l'humiliation publique. La divulgation non consentie d'informations à caractère personnel d'un individu et d'autres formes de harcèlement peuvent également survenir par le biais des réseaux sociaux.

Les frontières, les files d'attente pour recevoir une aide, les centres, les lieux de détention et les foyers sont autant d'endroits où les personnes de diverses OSIEGCS courent un risque accru de subir des actes de discrimination ou de violence. Les frontières présentent un risque supplémentaire de traite d'êtres humains. Les centres de détention peuvent être des lieux d'abus, de harcèlement, d'isolement et/ou d'extorsion, n'offrant aucune possibilité de recours aux personnes qui s'y trouvent.

Les survivant(e)s de violence sont parfois rejeté(e)s par leur famille, par d'autres personnes migrantes ou réfugiées, ou demandeurs et demandeuses d'asile, ou encore par des institutions sociales.

Lorsque les relations entre personnes de même genre sont pénalisées ou que d'autres lois sont appliquées de manière disproportionnée, le risque de stigmatisation, de discrimination et de violence est accru pour les personnes de diverses OSIEGCS en raison de l'impunité. Elles encourent également des sanctions pénales et les survivant(e)s de VBG peuvent être condamné(e)s.

Dans les pays qui stigmatisent fortement les identités, les relations et les comportements LGBTQI+, les personnes de diverses OSIEGCS peuvent faire l'objet de violences au sein des communautés de personnes migrantes ou réfugiées, de demandeurs et demandeuses d'asile, de personnes déplacées internes et des populations touchées par une crise, sans que les auteurs de ces violences ne soient poursuivis.

Les mécanismes de signalement destinés aux agents de sécurité ou aux organismes d'aide sont parfois limités et peuvent représenter un risque d'exposition, de discrimination ou de nouvelles violences en raison de l'absence d'espaces confidentiels.

Les stratégies de survie des personnes de diverses OSIEGCS s'apparentent parfois à un effort d'invisibilité qui limite l'accès à l'aide humanitaire, aux soins de santé, à l'emploi, à l'éducation et à des solutions d'hébergement dignes.

05. Accès à la justice

Les voies d'accès officielles à la justice, telles que les commissariats, les tribunaux et toute autre procédure judiciaire, peuvent être conçues de manière à exclure partiellement ou totalement les personnes de diverses OSIEGCS en raison des préjugés ou de la stigmatisation dont elles sont victimes. Il arrive également que les personnes de diverses OSIEGCS aient peur de porter plainte lorsqu'elles sont victimes d'un crime ou d'un délit. Révéler publiquement l'identité d'une personne constitue une atteinte au droit au respect de la vie privée et présente des risques spécifiques.

L'absence de protection policière dans le pays d'asile peut s'expliquer par une discrimination sociale enracinée, par un manque de formation des forces de police, par l'application de mesures dissuadant les personnes de diverses OSIEGCS de chercher de l'aide, ou par d'autres facteurs contextuels.

Les mécanismes judiciaires informels, tels que les tribunaux communautaires et les commissions de vérité dans les villages sont susceptibles de discriminer ou d'exclure les personnes de diverses OSIEGCS, y compris dans les affaires touchant à la garde des enfants ou à la détermination de l'intérêt supérieur de ces derniers.

Les mécanismes d'intervention, outre ceux prévus par les autorités gouvernementales, tels que les équipes de surveillance de quartier et les dispositifs mis en place par les prestataires de services sont susceptibles de présenter des risques, en particulier si des actes de stigmatisation et de violence à l'encontre des personnes de diverses OSIEGCS peuvent être commis en toute impunité dans la société.

L'asile peut être refusé à certains individus lorsque les agents nourrissent des préjugés, ne sont pas formés pour évaluer les demandes des personnes de diverses OSIEGCS, n'ont pas suffisamment accès aux informations publiques relatives aux motifs de leurs demandes, ne pensent pas que les personnes de diverses OSIEGCS appartiennent à un groupe social particulier, mais aussi lorsque les individus craignent de révéler leur identité ou ne savent pas s'ils peuvent le faire, et qu'ils n'ont pas conscience que la mention de leurs diverses OSIEGCS peut faciliter le traitement leur demande.

Être en détention risque d'entraver l'accès aux procédures de demande d'asile.

Les dispositions pénales peuvent faire obstacle à un système de justice efficace et accessible.

06. Aide matérielle

Des mécanismes de distribution, tels que les files d'attente ou les horaires d'accueil du public, peuvent engendrer un risque pour les personnes de diverses OSIEGCS en les obligeant à s'exposer au regard d'autrui. Répartir les individus dans les files d'attente en fonction de leur genre est particulièrement problématique et peu sûr pour celles et ceux qui ont une expression de genre diverse, y compris pour les personnes transgenres et non binaires.

Les critères de distribution – y compris ceux qui déterminent qui a accès à l'aide, comment, quand et pourquoi – peuvent ne pas tenir compte des couples de même genre et les exclure ainsi de l'aide destinée à leur famille ; ces critères peuvent également exclure les personnes transgenres qui ne disposent pas de documentation correspondant à leur expression de genre ; faire obstacle à la distribution de fournitures médicales adaptées aux personnes intersexes, le cas échéant ; et, dans certains cas, exclure des populations, à l'instar des hommes gays. Les processus de distribution ont tendance à se fonder sur des préjugés concernant la composition supposée d'une famille, ou encore l'apparence supposée des hommes et des femmes, et les articles dont ils ont besoin.

À cause des actes de discrimination commis par les personnes chargées de gérer les files d'attente et la distribution de l'aide, les personnes de diverses OSIEGCS peuvent se voir refuser une aide, recevoir une aide moins importante que les autres, ou encore être confrontées à une situation humiliante et préjudiciable en essayant d'y accéder.

Le contenu des colis d'assistance peut être inadapté à certaines personnes de diverses OSIEGCS – par exemple, les hommes transgenres peuvent avoir besoin de serviettes hygiéniques et les personnes intersexes de traitements hormonaux substitutifs, y compris si leurs organes reproducteurs internes leur ont été retirés dans le cadre d'une opération chirurgicale dite « de correction ».

07. Logements et sanitaires

Des voisin(e)s, des membres de communautés d'accueil, des personnes réfugiées ou des demandeurs et demandeuses d'asile, ainsi que d'autres colocataires (camarades de chambre ou de foyer, etc.) peuvent causer du tort aux personnes de diverses OSIEGCS, remettre en cause la sécurité de leur logement et les laisser sans solution d'hébergement.

Les possibilités de logement peuvent être limitées en fonction des revenus et de l'aide aux familles.

Les propriétaires peuvent refuser de louer leur logement à des personnes de diverses OSIEGCS, les exploiter, ou encore les expulser.

L'hébergement dans des camps ou en milieu urbain peut être synonyme d'absence de vie privée et de risques pour toutes les personnes de diverses OSIEGCS, mais en particulier pour les couples de même genre, ainsi que les personnes transgenres et intersexes. En cas d'hébergement en camp, les familles homoparentales ne sont parfois pas reconnues, ce qui peut avoir comme conséquence la séparation de leurs membres.

L'hébergement à proximité d'autres migrant(e)s, demandeurs et demandeuses d'asile ou personnes réfugiées peut exposer les personnes de diverses OSIEGCS à des risques pour leur sûreté et leur sécurité.

L'hébergement éloigné des autres migrant(e)s, demandeurs et demandeuses d'asile ou personnes réfugiées peut être synonyme d'isolement, mais aussi d'un manque d'accès aux services et aux ressources communautaires essentiels destinés aux personnes LGBTQI+.

L'hébergement temporaire, par exemple dans des abris, peut entraîner la séparation des couples de même genre. Les personnes transgenres ne sont pas toujours les bienvenues dans les centres d'hébergement non mixtes, principalement conçus pour accueillir des résident(e)s cisgenres et hétérosexuel(le)s.

Les refuges ne constituent pas une solution à long terme et peuvent faire l'objet d'attaques lorsque certain(e)s de leurs résident(e)s sont identifié(e)s comme des personnes de diverses OSIEGCS.

Les installations sanitaires et les foyers non mixtes peuvent exposer les personnes transgenres ou intersexes à des humiliations, à des troubles anxieux, à des VBG, ainsi qu'à des préjudices physiques ou mentaux.

08. Éducation

Les autres élèves sont susceptibles d'intimider, de harceler, de stigmatiser et d'agresser physiquement les jeunes qui n'adoptent pas des rôles ou des comportements conformes aux attentes en matière de genre ou qui présentent un développement atypique à la puberté (comme c'est le cas des jeunes intersexes).

De nombreuses études montrent que les jeunes de diverses OSIEGCS sont plus exposés aux risques d'abus en milieu scolaire que leurs camarades non LGBTQI+. Ils sont plus susceptibles d'être intimidés, agressés, ostracisés ou harcelés et de se faire voler ou endommager leurs affaires.

Les couloirs, gymnases, vestiaires, cafétérias, cours de récréation, et les autres endroits dans lesquels les enseignant(e)s ne sont pas forcément présent(e)s présentent des risques pour les jeunes de diverses OSIEGCS.

Les enseignant(e)s et les responsables de l'administration scolaires qui interviennent en classe n'ont peut-être pas été formé(e)s pour venir en aide aux jeunes de diverses OSIEGCS. Dans certains cas, ils ou elles peuvent par ailleurs intimider ces jeunes, les harceler, les stigmatiser ou les agresser physiquement.

Des élèves de diverses OSIEGCS ont signalé que les enseignant(e)s et auxiliaires scolaires n'intervenaient pas lorsqu'ils ou elles entendaient proférer des insultes fondées sur des préjugés ou étaient témoins du harcèlement qu'ils subissent de la part de leurs camarades de classe.

Les écoles, les salles de classe, les toilettes, les activités, les équipes sportives et les codes vestimentaires qui s'inscrivent dans une vision binaire du genre peuvent conduire à l'exclusion partielle ou totale des jeunes transgenres ou intersexes, ou encourager la prééminence du genre indiqué sur les documents officiels au détriment du genre dans lequel ils se reconnaissent.

Les codes vestimentaires genrés peuvent constituer une source de stress particulièrement importante pour les élèves qui s'affranchissent des attentes de la société touchant à leur identité de genre ou à leur apparence.

Les conseillers principaux ou conseillères principales d'éducation et les chef(fe)s d'établissement n'ont pas toujours été formé(e)s à la prise en compte de la diversité d'OSIEGCS et ne mettent pas systématiquement en place des mécanismes permettant aux jeunes concernés de signaler les préjudices dont ils sont victimes.

Il a été prouvé qu'être la cible de harcèlement et de discrimination à l'école entraîne des conséquences négatives sur la santé des élèves qui peuvent mener à une consommation excessive de drogues, à la dépression, à des idées suicidaires ainsi qu'à une baisse des résultats scolaires et un absentéisme accru.

09. Moyens de subsistance

Certains employeurs peuvent refuser de recruter des personnes de diverses OSIEGCS, faire preuve de discrimination à leur égard, abuser d'elles ou les licencier sans préavis, sur la base de leurs OSIEGCS ou de leur relation avec une personne de même genre, en raison d'une discrimination sociale enracinée.

Les collègues des personnes de diverses OSIEGCS, leurs superviseurs et le personnel des ressources humaines peuvent les stigmatiser, les harceler ou leur faire subir des abus. Le harcèlement sexuel peut constituer un problème aigu.

Se livrer au commerce du sexe peut être la seule option pour certaines personnes de diverses OSIEGCS, en particulier les femmes transgenres, qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi dans le secteur formel. Cette situation peut entraîner des risques spécifiques, notamment en ce qui concerne les VBG, les infections sexuellement transmissibles et l'exposition aux virus à transmission aérienne tels que le SARS-CoV-2 (COVID-19).

Les environnements et les conditions de travail dans le secteur informel peuvent conduire à l'exploitation, y compris au non-paiement des salaires, à la traite d'êtres humains ou à des violences sexuelles et physiques. Les personnes transgenres sont particulièrement exposées au risque d'être mégenrées. Si elles occupent un emploi informel dans le secteur industriel, on pourrait leur confier des tâches qui ne correspondent pas à leurs besoins (par exemple des travaux manuels pour les hommes transgenres et des tâches considérées comme « féminines » pour les femmes transgenres).

Les programmes relatifs aux moyens de subsistance ne tiennent pas toujours compte des obstacles à l'emploi, des besoins spécifiques ou des préoccupations particulières des personnes de diverses OSIEGCS, et font parfois l'impasse sur la question de leur inclusion. Il arrive que ces programmes ne soient pas suffisamment adaptés au niveau d'éducation, aux compétences et aux capacités des migrant(e)s, des personnes réfugiées, ainsi que des demandeurs et demandeuses d'asile de diverses OSIEGCS.

Le fait de ne pas avoir de documents d'identité peut empêcher les personnes de diverses OSIEGCS d'accéder à un emploi légal ou aux programmes qui leur permettraient de subvenir dignement à leurs besoins. Il leur est également impossible d'ouvrir des comptes bancaires et de bénéficier d'autres services financiers.

10. Santé

Les différentes options en matière de soins de santé et de prise en charge médicale se caractérisent parfois par l'absence de solutions respectueuses et soucieuses des besoins des personnes de diverses OSIEGCS, y compris pour les soins essentiels.

Les besoins en matière de santé physique peuvent être liés à des violences physiques ou sexuelles, à un traitement hormonal, au processus de transition, au VIH ou au sida, aux conséquences sanitaires du travail du sexe ou à d'autres problèmes de santé.

Les besoins en matière de santé mentale peuvent être liés au processus de transition, à l'isolement social ou au rejet, à des traumatismes, à des violences physiques et sexuelles, à la dépression, à l'anxiété ou à d'autres facteurs.

Les règlements des hôpitaux et des centres de soins peuvent empêcher les partenaires de même genre de rendre visite à leurs proches malades ou en fin de vie.

Les programmes ou traitements « correctifs », y compris les opérations chirurgicales et les autres interventions sur les enfants intersexes peuvent gravement nuire à la santé des personnes.

Les prestataires de soins de santé, y compris les médecins, les infirmiers et infirmières, et le personnel de soutien sont susceptibles de discriminer les personnes de diverses OSIEGCS ou de compromettre le respect de la confidentialité. Ils peuvent ne pas avoir été formés pour travailler avec ces personnes de manière respectueuse.

Les systèmes d'orientation vers les programmes de santé mentale et de soutien psychosocial destinés aux personnes de diverses OSIEGCS peuvent être insuffisants ou reposer sur l'idée fautive selon laquelle le fait d'être une personne LGBTQI+ s'apparenterait à un trouble de santé mentale.

Le recours à certains services, tels que les traitements contre le VIH et le sida, la prise en charge clinique des victimes de viol, l'hormonothérapie et l'aide à la transition peut être profondément stigmatisant, et les personnes de diverses OSIEGCS perçues comme nécessitant ces services pourraient subir des humiliations ou des violences.

Parler de l'identité LGBTQI+ aux prestataires de soins de santé ou aborder des questions sur ce sujet peut engendrer des risques considérables pour les personnes de diverses OSIEGCS qui craignent d'être exposées ou de subir des préjudices. Les prestataires n'auront donc pas toujours accès à des informations exactes sur la cause profonde de cette problématique.

Des lacunes en matière d'obtention de certains documents officiels peuvent empêcher les personnes de diverses OSIEGCS d'accéder aux systèmes de santé.

MODULE 10 : EXERCICE



Scénarios relatifs aux mesures de protection

Scénario n° 1

Le lieu d'intervention est un **camp** situé à une journée de route de la ville la plus proche dans lequel 190 000 personnes sont installées. Le camp a été créé il y a huit ans, après une guerre civile dans le pays X qui a provoqué un exode vers la frontière pour atteindre le pays Y. Le pays X est toujours en proie à un conflit civil et le rapatriement de ses citoyen(ne)s est, de façon générale, inenvisageable. Ces huit dernières années, des personnes déplacées d'autres nationalités sont également arrivées dans les camps, bien qu'elles soient peu nombreuses.

La majorité des personnes résidant dans le camp sont originaires de pays qui **pénalisent l'homosexualité** ou l'appartenance à des identités de genre diverses, et qui sont marqués par un contexte culturel conservateur. Les personnes qui viennent d'arriver d'un pays en particulier sont pour la plupart perçues comme ayant des OSIEGCS diverses, car ledit pays a récemment adopté une loi condamnant à la réclusion à perpétuité les individus qui se livrent à des relations entre personnes de même genre. Aucun conflit provoquant des flux de migration forcée ne frappe par ailleurs ce pays.

La législation du pays Y **ne pénalise pas** l'homosexualité ou l'expression d'identités de genre différentes. Ainsi, les personnes de diverses OSIEGCS peuvent, la plupart du temps, vivre sans craindre d'être arrêtées. Toutefois, étant donné que le pays Y est un pays conservateur sur le plan sociétal, ces personnes n'ont en général aucune visibilité dans la société. Il existe différentes organisations LGBTQI+ dans la capitale et plusieurs organisations locales qui œuvrent auprès des femmes et dans le domaine de la santé aux alentours du camp.

Scénario n° 2

Le lieu d'intervention est un **centre urbain** dans la capitale du pays X. Officiellement, la ville compte plus de 10 millions de résident(e)s et est très étendue. Selon les estimations, vous venez en aide à des dizaines de milliers de personnes. Ces personnes résident dans des zones où les logements et les produits de première nécessité sont peu coûteux. Les zones concernées abritent principalement des populations originaires de certains pays spécifiques qui se sont installées dans toute la ville, loin les unes des autres. Les transports sont onéreux.

Les **ressources disponibles** dans ces différents quartiers varient grandement. Les non-ressortissants du pays, y compris les migrant(e)s, les personnes réfugiées ainsi que les demandeurs et demandeuses d'asile, sont autorisés à se rendre dans les centres de santé locaux et les écoles locales, mais il leur est interdit d'occuper un emploi formel. Un grand nombre d'entre eux subviennent à leurs besoins en réalisant des tâches subalternes ou domestiques dans le secteur informel. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) nationales interviennent dans la ville, mais elles n'ont pas l'habitude d'œuvrer auprès des migrant(e)s, des personnes réfugiées et des demandeurs et demandeuses d'asile. Si certaines dispositions pénales condamnent l'homosexualité, celles-ci ne sont plus appliquées depuis plusieurs décennies. Toutefois, **la xénophobie est extrêmement répandue** dans le pays. Au cours des dix dernières années, des personnalités politiques conservatrices ont suggéré à plusieurs reprises d'imposer aux

migrant(e)s, aux personnes réfugiées ainsi qu'aux demandeurs et demandeuses d'asile de lourdes amendes s'ils ne disposaient pas d'un permis de résidence valide ou de leur interdire de rester sur le territoire.

Scénario n° 3

Le lieu d'intervention est une zone rurale et transfrontalière dans le pays Y où près de 40 000 personnes originaires du pays X se sont dispersées dans nombre de petites villes et de villages alentour. Le pays X, un pays conservateur sur le plan sociétal et qui pénalise l'homosexualité, est actuellement le théâtre d'une guerre civile prolongée.

Des ressortissant(e)s du pays X vivent au sein des communautés d'accueil locales dans le pays Y, qui est lui aussi **conservateur sur le plan sociétal**, mais qui ne pénalise pas l'homosexualité. Certaines personnes louent des chambres à des individus qu'elles ne connaissent pas. D'autres vivent avec des parents éloignés qui se sont installés dans le pays Y il y a plusieurs dizaines d'années. D'autres encore sont accueillies par des familles qui, par solidarité, leur font payer un loyer réduit ou les hébergent gratuitement. Toutefois, les communautés d'accueil perçoivent de faibles revenus, et plus le temps passe, plus les familles en mesure d'héberger des personnes pour un coût modique, voire nul, se raréfient. Certains abus de la part des propriétaires ont été signalés, mais les personnes résidentes qui en sont victimes n'ont que peu de recours à leur disposition.

Les **tensions** entre les résident(e)s du pays Y et ceux du pays X se sont exacerbées en raison de la rareté des ressources et de la concurrence qui sévit pour décrocher un emploi. Les individus ressortissants du pays X sont autorisés à recourir au système de santé et à aller à l'école, mais ils ne peuvent pas occuper un emploi formel. Votre bureau se trouve dans une capitale régionale, à plusieurs heures de bus de la zone en question.

Étant donné que les arrivées depuis le pays X se sont intensifiées, les forces de sécurité ont installé d'autres **points de contrôle** sur les routes reliant les différents villages afin de surveiller les déplacements. Les personnes arrêtées aux points de contrôle ont parfois été renvoyées de l'autre côté de la frontière, dans le pays Y.

MODULE 10 : EXERCICE



Fiche de travail : Mesures de protection

Avec votre équipe, lisez le scénario qui vous a été attribué et réfléchissez à la manière dont vous répondriez aux risques auxquels les personnes de diverses OSIEGCS sont confrontées pour chacun des dix principaux enjeux abordés dans votre scénario. Vous devrez proposer des mesures spécifiques, précises et réalistes. Reportez-vous aux profils et orientations présentés précédemment dans le module, ainsi qu'aux consignes mentionnées à la suite de cet exercice pour trouver des pistes concernant les différents risques associés à chaque enjeu et les mesures envisageables.

Lorsque vous définissez une mesure, précisez si celle-ci s'applique à toutes les personnes de diverses OSIEGCS ou à une population en particulier. Réfléchissez non seulement à des mesures immédiates devant être mises en place par l'organisation, mais également à des mesures (axées sur la discussion et l'orientation des personnes) à instaurer avec les partenaires et les communautés. En outre, déterminez si la mesure que vous proposez doit être intégrée à d'autres programmes ou si elle doit cibler spécifiquement les personnes de diverses OSIEGCS. S'il convient de l'intégrer à d'autres programmes, expliquez comment les différentes populations pourront en bénéficier et la manière dont le personnel la mettra en place.

Une fois que vous aurez inscrit vos mesures avec votre équipe sur les notes autocollantes, collez-les sous les enjeux correspondants dans la salle de formation. Écrivez clairement et lisiblement une mesure par post-it. Vous pouvez vous aider de cette fiche de travail pour formuler vos idées.

01. Participation et sensibilisation

02. Documents officiels

03. Violences sexuelles et basées sur le genre

04. Autres enjeux liés à la sûreté et à la sécurité

05. Accès à la justice

06. Aide matérielle

07. Logements et sanitaires

08. Éducation

09. Moyens de subsistance

10. Santé

MODULE 10 : ORIENTATIONS



Solutions potentielles aux principaux enjeux

01. Participation et sensibilisation

- Mettre en place des **espaces sûrs**, des environnements de travail inclusifs et des structures de sensibilisation adaptées.
- Dans la mesure du possible, faire en sorte que les **pratiques en matière d'embauche** favorisent l'inclusion des personnes de diverses OSIEGCS et que l'ensemble du personnel et des agents de sécurité soient formés pour assurer leur prise en charge, tant au sein des différents programmes qu'à l'accueil et dans le secteur de la sécurité. Lorsque des organisations LGBTQI+ existent, elles peuvent contribuer à la formation du personnel et aider à définir des stratégies de recrutement inclusives.
 - Veiller à ce que les personnes de diverses OSIEGCS soient **spécifiquement prises en compte** dans les programmes de protection, en particulier les mécanismes de prévention des VBG et d'intervention face à ces violences et recueillir systématiquement leurs points de vue grâce à des méthodes participatives.
- Établir une **relation de confiance** avec les personnes de diverses OSIEGCS et s'appuyer sur elles pour constituer des réseaux. Dans cette perspective, le recours aux organisations LGBTQI+ dirigées par des personnes réfugiées et aux organisations locales de soutien aux personnes LGBTQI+ peut s'avérer utile.
- Créer des canaux de communication confidentiels et organiser des réunions régulières avec les personnes de diverses OSIEGCS, sur place ou en ligne, afin de s'assurer que les mécanismes de retours d'information et d'intervention leur sont pleinement accessibles.
- Nouer des **partenariats** avec des organisations LGBTQI+ ou des organisations sensibles à ces enjeux, et mettre au point des protocoles d'orientation.
- Lorsque cela ne présente aucun risque, recruter et former des bénévoles spécialisés dans la sensibilisation des personnes LGBTQI+ afin qu'ils leur transmettent certains messages en toute sécurité dans le cadre de rencontres en face à face ou sur des plateformes numériques sécurisées.
- Veiller à ce que les structures de sensibilisation **tiennent compte des risques** auxquels les personnes de diverses OSIEGCS sont confrontées et recourir à des canaux de communication appropriés.

02. Documents officiels

- Mettre en place des environnements d'enregistrement **sûrs, confidentiels et non discriminatoires**. Réfléchir à la possibilité de prévoir un espace physique confidentiel ou des jours ou horaires réservés aux personnes de diverses OSIEGCS.
- **Enregistrer les données** relatives à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques de sexe de manière respectueuse. Consulter le document intitulé *Gender-Inclusive Communication Guidance* (Guide de l'OIM sur la communication tenant compte du genre) pour de plus amples informations sur les différents termes à privilégier pour aborder la question du sexe, du genre et de l'orientation sexuelle dans les formulaires et les enquêtes.

- Veiller à ce que les **catégories** proposées dans les formulaires, les bases de données et les rapports officiels favorisent la diversité et l'inclusion.
- Se rapprocher des **acteurs de la société civile, des ONG ou d'autres organisations civiques** susceptibles de contribuer à l'identification des personnes de diverses OSIEGCS et partager avec elles les informations relatives aux enregistrements.
- Veiller à ce que les personnes de diverses OSIEGCS bénéficient d'un **accès équitable à une assistance juridique gratuite**, assurée par des professionnels formés aux questions relatives aux procédures d'enregistrement et d'obtention des documents officiels.

03. Violences basées sur le genre

- Veiller à la **prise en compte spécifique** des personnes de diverses OSIEGCS dans les programmes de protection, en particulier dans les mécanismes de prévention et de lutte contre les VBG.
- Collaborer avec des **partenaires** afin d'identifier les personnes de diverses OSIEGCS exposées à des risques de VBG et, le cas échéant, mettre au point de manière conjointe des dispositifs de protection spécifiques.
- S'assurer que les personnes de diverses OSIEGCS survivantes de VBG sont **orientées** vers des professionnels de santé sensibles à ce type de situation. Veiller à ce que ces professionnels soient formés et sensibilisés aux besoins spécifiques des hommes cisgenres et des personnes transgenres survivantes de VBG.

04. Autres enjeux liés à la sûreté et à la sécurité

- Tenir compte des **enjeux liés à la sûreté et à la sécurité** dans tous les domaines d'action du programme, et plus particulièrement des questions relatives au logement, aux sanitaires et à l'accès à une assistance matérielle.
- **Former** les gardes de sécurité, les équipes de surveillance du voisinage, les forces de police et toute autre entité pertinente en vue de les sensibiliser aux besoins de protection des personnes de diverses OSIEGCS.
- Se rapprocher des acteurs locaux **de confiance** – organisations de soutien aux personnes LGBTQI+, réseaux de référencement et organisations partenaires – susceptibles de contribuer à l'identification des personnes de diverses OSIEGCS et/ou de mettre en place des modalités de communication confidentielles avec ces personnes.
- S'assurer que les personnes de diverses OSIEGCS confrontées à des problèmes de sûreté et de sécurité sont **orientées** vers des professionnels de santé sensibles à ce type de situation.
- Veiller à ce que les personnes de diverses OSIEGCS victimes de violences aient accès à des professionnels de santé correctement formés, afin de s'assurer qu'elles disposeront des **preuves médico-légales nécessaires** en cas de poursuites judiciaires.
- Veiller à ce que les personnes confrontées à des problèmes de sûreté et de sécurité aient accès à des **mécanismes de signalement**.

05. Accès à la justice

- Dans la mesure du possible, promouvoir l'accès à une **formation sur les OSIEGCS** pour les forces de l'ordre et les représentants de la justice, et accompagner dans leurs démarches les personnes de diverses OSIEGCS qui souhaitent porter plainte.

- Veiller à ce que les personnes de diverses OSIEGCS bénéficient d'une **assistance juridique gratuite** assurée par des professionnels formés aux questions relatives aux procédures d'enregistrement et d'obtention des documents officiels.
- Dans la mesure du possible, accompagner dans leurs démarches les personnes de diverses OSIEGCS qui souhaitent **porter plainte**.

06. Aide matérielle

- Se rapprocher des personnes de diverses OSIEGCS et des organisations de la société civile afin d'identifier les différentes situations à risque liées aux **méthodes de distribution de l'aide matérielle** dans les lieux où des personnes de diverses OSIEGCS sont susceptibles de solliciter une aide.
- Collaborer avec des personnes de diverses OSIEGCS et certaines organisations afin de déterminer quels **éléments** spécifiques doivent être inclus dans les colis d'assistance, par exemple des articles d'hygiène et de soins autoadministrés pour les personnes transgenres.

07. Logements et sanitaires

- S'assurer que les centres d'hébergement et les équipements sanitaires sont adaptés aux besoins des personnes de diverses OSIEGCS et qu'ils favorisent leur sûreté et leur sécurité, en particulier pour les personnes transgenres et intersexes, les couples de même genre et les familles homoparentales.
- Travailler en étroite collaboration avec des acteurs locaux de confiance – organisations de personnes LGBTQI+, réseaux de référencement et organisations partenaires – susceptibles de contribuer à l'identification de propriétaires et d'employeurs bienveillants et respectueux des personnes de diverses OSIEGCS.
- Dans les zones urbaines comme dans les camps, envisager des logements collectifs ou dispersés pour les personnes de diverses OSIEGCS. Garder à l'esprit que la pertinence de chaque option peut varier d'un quartier à l'autre et que l'installation d'aménagements non mixtes n'est pas toujours l'option la plus sûre.
 - Garantir l'accès à des toilettes neutres et installer des cloisons dans les centres d'accueil, les centres de transit et les salles d'attente.

08. Éducation

- Identifier les établissements scolaires et les enseignant(e)s qui se sont engagés à **respecter et à protéger** les élèves de diverses OSIEGCS et ceux dont la famille compte des personnes LGBTQI+ en son sein.
- Encourager les établissements scolaires à autoriser l'utilisation des toilettes correspondant au genre dans lequel les élèves se reconnaissent.
- Inciter les établissements scolaires à intégrer la **lutte contre l'intimidation** dans leur règlement intérieur et à porter ce message auprès des élèves.
- Encourager les écoles à adopter un **langage interdisant spécifiquement le harcèlement** fondé sur le développement sexuel et/ou les différences à la puberté, l'orientation sexuelle, la non-conformité aux normes de genre, l'identité de genre et l'expression de genre dans les politiques ou les codes de conduite visant à lutter contre l'intimidation.

- Proposer de former les enseignant(e)s, le personnel et la direction des établissements scolaires sur les besoins spécifiques des élèves de diverses OSIEGCS.
- Identifier les **espaces scolaires** dans lesquels les élèves de diverses OSIEGCS sont plus exposés au harcèlement et encourager le corps enseignant et le personnel à les surveiller plus étroitement.

09. Moyens de subsistance

- S'assurer que les personnes de diverses OSIEGCS bénéficient d'un accès équitable et non discriminatoire aux **programmes de soutien aux moyens de subsistance et de développement des capacités**.
- Faire preuve de **volontarisme dans l'identification** des personnes de diverses OSIEGCS, afin de s'assurer que les programmes relatifs aux moyens de subsistance tiennent compte de leurs besoins.
- **Le cas échéant**, collaborer avec des organisations LGBTQI+ dirigées par des personnes réfugiées, des organisations locales de soutien aux personnes LGBTQI+ et des employeurs en vue d'élaborer des programmes ciblés et innovants de soutien aux moyens de subsistance et de développement des capacités destinés aux personnes de diverses OSIEGCS, par exemple en encourageant le travail à domicile par l'intermédiaire de plateformes numériques.
- Collaborer avec des **employeurs** qui acceptent d'embaucher des personnes de diverses OSIEGCS et veiller à ce que ces dernières ne soient pas victimes de harcèlement ni de discrimination sur leur lieu de travail.
- **Assurer un suivi des programmes** afin de garantir des résultats positifs pour les personnes de diverses OSIEGCS et, le cas échéant, contribuer à leur amélioration en tenant compte des remarques formulées par les bénéficiaires.

10. Santé

- Collaborer avec des partenaires pour identifier des **professionnels de santé pratiquant leur métier de manière sûre, appropriée et confidentielle**, en particulier pour la prise en charge des personnes survivantes de VBG, et justifiant, si possible, d'une expérience et de compétences dans le travail auprès des personnes de diverses OSIEGCS.
- Collaborer avec des partenaires pour identifier des **spécialistes de la santé mentale pratiquant leur métier de manière sûre, appropriée et confidentielle**, et justifiant, si possible, d'une expérience dans le contact avec les personnes de diverses OSIEGCS. Il peut être tout aussi utile d'organiser des consultations individuelles que des séances collectives. Lorsque des séances collectives sont organisées, il convient de garder à l'esprit que les femmes lesbiennes, les hommes gays et les personnes transgenres ou intersexes peuvent présenter des besoins spécifiques et qu'il peut être nécessaire de former un groupe distinct.
 - Collaborer avec des organisations de santé afin de **former le personnel** et de le sensibiliser aux besoins des personnes de diverses OSIEGCS.
- Le cas échéant, s'assurer que les personnes de diverses OSIEGCS ont accès aux **preuves médico-légales** dont elles auront besoin en cas de poursuites judiciaires.
- S'assurer que les personnes **transgenres** et **intersexes** ont accès aux hormones dont elles ont besoin, à des seringues stériles (pour celles qui doivent procéder à des injections) et, le cas échéant, à d'autres fournitures médicales.

MODULE 10 : EXERCICE



Fiche de travail : Créer des réseaux de services

Afin d'identifier les **organisations partenaires** potentielles (ou d'évaluer les partenariats existants), posez-vous les questions suivantes :

- L'organisation est-elle dirigée par des personnes de diverses OSIEGCS ?
- Est-elle installée à proximité des communautés relevant de la compétence du HCR ? Quels sont les moyens de transport disponibles ? Quelles sont les méthodes de communication et de sensibilisation utilisées par les partenaires pour transmettre des informations aux personnes de diverses OSIEGCS ?
- Les personnes de diverses OSIEGCS ont-elles recours aux services proposés ? Qu'en est-il des membres des communautés d'accueil de diverses OSIEGCS ?
 - À quels groupes ces organisations viennent-elles en aide ? (Aux femmes lesbiennes ? Aux personnes bisexuelles ? Aux personnes gays ? Aux personnes transgenres ? Aux personnes intersexes ?)
- S'efforcent-elles d'inclure les personnes réfugiées de diverses OSIEGCS ? Certaines organisations LGBTQI+ des pays d'accueil peuvent être réticentes à l'idée d'aider les personnes réfugiées ainsi que les demandeurs et demandeuses d'asile LGBTQI+ si le gouvernement du pays en question considère qu'elles facilitent et encouragent les migrations irrégulières. D'autres auront peut-être besoin de suivre des formations afin d'acquérir des compétences culturelles et d'être sensibilisées en vue de travailler auprès des personnes LGBTQI+ ayant vécu des traumatismes.

Il peut être utile d'intégrer les informations suivantes dans vos **remarques** :

- Des informations relatives aux capacités et à l'intérêt de l'organisation à venir en aide aux personnes de diverses OSIEGCS, ainsi qu'aux formations que ses membres ont reçues.
- Les obstacles empêchant d'inclure ou d'atteindre les personnes de diverses OSIEGCS, tels que le manque de financements, le besoin de partager les coûts, de diffuser plus d'informations ou de sensibiliser davantage sur l'inclusion et/ou les questions relatives aux identités LGBTQI+, de faire appel à des interprètes, de renforcer les capacités ou encore d'obtenir l'autorisation du gouvernement.
- Les obstacles entravant l'accès aux services et la participation, tels que les coûts et les risques liés aux transports, la crainte d'être discriminé(e) ou stigmatisé(e), la désinformation, les frais d'inscription, la langue et l'éloignement de certains quartiers.

Moyens de subsistance

Les organisations doivent avoir mis au point des programmes de formation ou d'insertion professionnelles qui sont ouverts ou destinés aux personnes de diverses OSIEGCS. Les femmes transgenres ont le plus de difficultés à trouver un emploi dans le secteur formel, ce qui les oblige souvent à se tourner vers des métiers dangereux. Trouver des organisations capables de leur fournir un soutien doit être une priorité absolue.

ORGANISATION	SERVICES PROPOSÉS	REMARQUES

Logements et sanitaires

Les organisations doivent collaborer avec des propriétaires soutenant les personnes LGBTQI+ ou des réseaux de personnes de diverses OSIEGCS capables de les aider à trouver des logements sûrs. Elles doivent en outre pouvoir orienter les personnes survivantes de VBG vers des foyers ouverts aux personnes LGBTQI+. Il convient de noter que les survivant(e)s doivent être orienté(e)s vers des refuges s'ils ou elles ne sont pas en mesure de rester dans un foyer. Tous les foyers doivent disposer de salles de bains ou d'installations sanitaires neutres et les membres du personnel de gestion doivent avoir été formés pour travailler avec les personnes de diverses OSIEGCS de manière respectueuse.

ORGANISATION	SERVICES PROPOSÉS	REMARQUES

Soutien social et psychologique

Les organisations doivent collaborer avec des spécialistes de la santé mentale compétents et soutenant les personnes LGBTQI+ qui assurent un soutien psychologique ou prodiguent des conseils dans ce domaine, en

particulier aux personnes de diverses OSIEGCS ayant survécu à des VBG. Elles doivent veiller à ce que les personnes LGBTQI+ aient accès à des espaces sûrs et à des groupes d'entraide appropriés et réunissant des personnes qui parlent leur langue, mais aussi encourager le respect des droits humains des personnes de diverses OSIEGCS.

ORGANISATION	SERVICES PROPOSÉS	REMARQUES

Santé

Les prestataires de soins de santé doivent être informés des problèmes de santé auxquels les personnes LGBTQI+ sont confrontées, et être bienveillants et accueillants à l'égard des personnes de diverses OSIEGCS. Il conviendra d'orienter, d'une part, les personnes transgenres vers des centres de santé en mesure d'administrer des hormones et d'assurer un suivi et, d'autre part, les enfants et les adultes intersexes vers des médecins bienveillants et spécialistes des questions liées aux OSIEGCS.

ORGANISATION	SERVICES PROPOSÉS	REMARQUES

Éducation

Les établissements scolaires doivent être accueillants, et les enseignant(e)s et le personnel bienveillants à l'égard des élèves de diverses OSIEGCS. Ces établissements doivent mettre en place des programmes périscolaires ouverts aux enfants et aux jeunes adultes LGBTQI+, ainsi que des programmes de lutte contre l'intimidation. Les organisations LGBTQI+ des pays d'accueil pourront aider à former les enseignant(e)s et les

responsables de l'administration des établissements scolaires à la création d'un environnement d'apprentissage sûr pour les élèves de diverses OSIEGCS. Il conviendra également de sensibiliser les parents et les familles.

ORGANISATION	SERVICES PROPOSÉS	REMARQUES

MODULE 10 : EXERCICE



Fiche de travail : Élaborer un plan d'action

Mission, organisation ou programme(s) : _____

Dressez une liste des mesures que vous mettrez en place afin de remédier aux risques et aux obstacles auxquels les personnes de diverses OSIEGCS sont confrontées dans votre lieu d'intervention, votre organisation ou le(s) programme(s) dont vous avez la charge. N'oubliez pas de définir un calendrier et de mentionner les difficultés que vous pourriez rencontrer. À la fin de la séance, cette liste constituera votre plan d'action.

Mesures, calendrier et difficultés potentielles

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____

MODULE 10 : MISE EN PRATIQUE

Exemples positifs issus de l'expérience des bureaux de l'OIM et du HCR

Voici quelques-uns des nombreux exemples positifs concernant les mesures de protection des personnes de diverses OSIEGCS mises en place au sein des bureaux de l'OIM et du HCR à travers le monde. Partagez vos propres exemples positifs avec votre animateur(rice) ou en nous envoyant un courrier électronique !



COLOMBIE – OIM

L'OIM en Colombie a collaboré avec l'organisation nationale de la société civile LGBTI for la Paz afin de venir en aide aux personnes LGBTQI+ ayant subi des préjudices dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix final. Grâce à cette collaboration, les populations LGBTQI+ ont pu contribuer à l'élaboration de plans de développement locaux. L'équipe opérationnelle a également mis en place des projets destinés aux personnes LGBTQI+ issues de groupes afro-colombiens et de groupes ethniques autochtones. Un grand nombre de ces projets visent à renforcer les organisations LGBTQI+ qui s'emploient à promouvoir les droits économiques, culturels et sociaux des personnes de diverses OSIEGCS, ainsi que la visibilité et les outils de protection de ces organisations. Enfin, une évaluation de la situation migratoire et de l'intégration sociale des personnes réfugiées vénézuéliennes de diverses OSIEGCS a été réalisée dans cinq territoires différents. Les résultats préliminaires de ces évaluations indiquent que ces populations migrantes sont extrêmement vulnérables.

JORDANIE – HCR

Le bureau HCR en Jordanie a pris des mesures pour garantir la sécurité des personnes LGBTI au sein des camps et dans le cadre des réseaux de référencement. Suite à un atelier conjoint organisé avec l'Organisation pour les réfugiés, l'asile et les migrations (ORAM) en 2013, le HCR a mis en place un groupe interne rassemblant des membres du personnel sensibles aux enjeux LGBTI. Ces membres jouent le rôle de points focaux et portent un insigne aux couleurs de l'arc-en-ciel indiquant aux personnes qu'elles peuvent s'adresser à eux en toute sécurité. Dans chaque bureau, des affiches et des brochures relatives aux espaces sûrs et traduites dans la langue locale sont disponibles. Il est possible d'adresser des remarques ou des plaintes en les déposant dans les boîtes aux lettres des sites d'enregistrement ou en faisant directement part de ses commentaires aux

points focaux. En outre, les points focaux orientent chaque personne LGBTQI+ vers un travailleur ou une travailleuse social(e) au sein du camp ou d'une organisation partenaire, qui sera alors chargé(e) de superviser le processus d'orientation. Les points focaux collectent également des informations relatives aux risques, aux besoins et aux priorités des personnes LGBTQI+ pour ensuite les intégrer dans les procédures opérationnelles standard et les pratiques du bureau.

KENYA – HCR

À Nairobi, des ONG dispensent des services visant à atténuer les conséquences physiques et mentales liées à la vie dans les camps. Une ONG répond aux besoins immédiats des personnes réfugiées LGBTQI+ en matière de sécurité en proposant aux individus exposés à des risques accrus d'occuper un logement séparé en attendant leur réinstallation. Les programmes offrant des possibilités de logement dispersé permettent aux personnes réfugiées LGBTQI+ de s'installer dans un espace sûr, mais également de couvrir temporairement les coûts associés à l'hébergement et de réduire le risque général de subir une agression en un [seul endroit](#). Une autre ONG répond aux besoins des personnes LGBTQI+ en matière de santé mentale en dispensant des services de conseils assurés par des personnes réfugiées, mais également en organisant des événements communautaires, en luttant contre les traumatismes et l'isolement, et en rétablissant des réseaux de soutien social.

AMÉRIQUE LATINE – OIM

En Amérique latine, un grand nombre de bureaux de l'OIM assurant la gestion des projets de déplacement et de réinstallation offrent des espaces sûrs aux personnes LGBTQI+. Les membres du personnel ont créé des insignes pour afficher leur soutien aux personnes LGBTQI+, et l'ensemble des migrant(e)s LGBTQI+ avec lequel(le)s ils ou elles travaillent sont signalé(e)s à l'unité de protection. Dans différents bureaux, des toilettes neutres sont accessibles, et les personnes chargées de la réinstallation ou des déplacements fournissent aux parties prenantes concernées les informations nécessaires lorsqu'un(e) migrant(e) LGBTQI+ doit être assisté(e) pendant le voyage. Les bureaux de l'OIM en Amérique latine prennent part aux activités du réseau « Red Regional de Protección de personas LGBTI+ refugiadas, solicitantes de asilo y migrantes en las Américas » (un réseau régional de protection des personnes LGBTQI+ dans les Amériques) créé en 2019 en vue de soutenir les personnes LGBTQI+ susceptibles de subir des préjudices en quittant le Venezuela.

LIBAN – HCR

Au Liban, le HCR a octroyé des fonds à un groupe de jeunes en vue de renforcer les groupes de soutien par les pairs, les activités de subsistance ainsi que les échanges avec les jeunes LGBTQI+ des communautés d'accueil.

LIBYE – OIM

Les migrant(e)s LGBTQI+ sont considéré(e)s comme une population cible dans le cadre du projet intitulé « Promoting Rights-Based Solutions For Vulnerable Migrants Through A Migrant Resource And Response Mechanism », mis en œuvre à Tripoli, et bénéficient d'une aide dans le cadre du programme de protection des populations migrantes.

SLOVÉNIE – OIM

En Slovénie, l'OIM était responsable de la mise en œuvre de la composante consacrée aux personnes LGBTQI+ du projet régional PROTECT. L'équipe opérationnelle a organisé des séances d'information sur la prévention

et la lutte contre les VBG destinées aux demandeurs et aux demandeuses d'asile et aux personnes réfugiées, ainsi que des séances de renforcement des capacités à l'intention du personnel de première ligne. Dans le cadre du projet, un chapitre consacré aux VBG et aux migrant(e)s LGBTQI+ a été intégré dans le manuel de formation, et des supports de sensibilisation ont été élaborés.

AFRIQUE DU SUD – OIM

Le programme de l'OIM intitulé « HIV-SRHR Knows No Borders » vise à améliorer l'accès à des services de qualité en matière de VIH, mais aussi de santé et de droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à accroître leur utilisation chez les migrant(e)s, les jeunes et les travailleurs ou travailleuses du sexe, notamment les personnes LGBTI dans les communautés sud-africaines touchées par la migration, au moyen d'une approche fondée sur les droits humains.

OUGANDA – OIM

L'ensemble des douches et toilettes installées dans les centres de transit dirigés par l'OIM sont neutres et la signalétique adéquate est affichée ; si elles en font la demande, les personnes de diverses OSIEGCS qui restent dans un centre peuvent demander à bénéficier d'une chambre privée.

VENEZUELA – OIM

Grâce au projet « Fronteras » financé par le Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations, les migrant(e)s LGBTQI+ des communautés vulnérables ont reçu une aide d'urgence, notamment des colis contenant des articles non alimentaires et de la nourriture.



MODULE 11

ÉVALUER

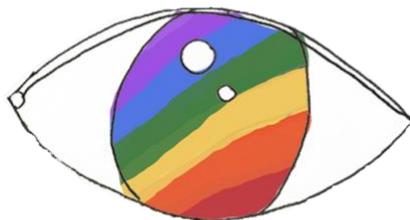
LES BESOINS EN MATIÈRE
DE PROTECTION

Thomas

En 2017, Thomas a fui le Cameroun pour rejoindre la France où il a été accueilli et soutenu par l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis). Il se sent bien en France et a donc décidé d'aider les autres en s'engageant auprès de l'organisation qui l'a soutenu à son arrivée. Toutefois, avec l'apparition de la pandémie en 2020, Thomas ne savait pas comment agir pour continuer à aider les autres.

« Au début, j'étais vraiment perdu, car j'avais très peur du virus, mais ensuite, je me suis dit que nous n'allions pas tous mourir et que je devais continuer à aider les personnes dans le besoin. »

Aujourd'hui, Thomas a trouvé de nouvelles façons d'échanger avec d'autres personnes réfugiées issues de la communauté LGBTQI+ et de leur communiquer les informations dont elles ont besoin. Thomas fournit autant d'informations que possible sur les possibilités de logement, les perspectives d'emploi et les mesures de prévention de la COVID-19 par téléphone, par courrier électronique et à l'aide d'autres outils numériques.



MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Amal

Amal : Amal a 20 ans. Le texte ci-dessous fait la synthèse de ses déclarations :

« Je ne sais pas comment me décrire précisément, mais je vais vous dire ce dont je suis sûre. Je suis différente des autres filles depuis ma naissance. Quand ma mère a accouché, elle a demandé à un médecin de venir rapidement pour m'examiner. Il a dit que je ressemblais à une fille, mais que mon sexe présentait une anomalie. J'ai subi une petite intervention chirurgicale afin d'y remédier, mais j'étais toujours différente des autres filles. À un certain âge, toutes les jeunes filles doivent subir une autre petite opération chirurgicale. La femme qui s'est occupée de moi, une cousine de ma mère, a une nouvelle fois essayé de remédier à la situation, mais je n'étais toujours pas comme les autres. Quand je regarde mes sœurs, je vois bien que je suis toujours différente. Je ne sais pas pourquoi c'est arrivé à moi et pas à elles, ni comment la communauté a découvert mon problème. Peut-être que le médecin l'a révélé à certaines personnes.

Pourtant, je suis exactement comme les autres filles. J'apprécie les mêmes activités que mes sœurs et j'aime les garçons. Je n'ai jamais eu de petit ami, car ma famille est conservatrice et tout le monde est au courant de ma différence. Les garçons ne veulent pas sortir avec moi, car ils ont peur de ce qu'ils pourraient découvrir. Mais un jour, j'aimerais bien avoir une relation. Je sais que je suis jolie et j'espère que je trouverai un garçon qui sera gentil avec moi. Je fais des études dans le domaine de l'enseignement. J'aimerais devenir directrice d'école.

En grandissant, le plus difficile a été d'affronter le regard de ma communauté. Selon les membres de la communauté, mes parents auraient dû me tuer à la naissance. On n'a cessé de me le répéter. Ils pensent que je suis habitée par des esprits maléfiques qui m'ont rendue telle que je suis. Dans notre culture, naître avec ce problème est une malédiction. Les personnes comme moi sont forcément possédées par un esprit démoniaque qui s'est glissé dans notre corps lorsque nous étions dans le ventre de notre mère. L'esprit s'introduit en nous et y reste tout au long de notre vie. Par conséquent, les autres ne veulent pas vivre au même endroit que vous, car ils ne se sentent pas en sécurité. On m'a vraiment maltraitée, et ma famille est devenue la honte de la communauté.

Quand j'étais plus jeune, les membres de la communauté marquaient la porte d'entrée de notre maison avec du sang pour montrer à tout le monde qu'un esprit maléfique y habitait. Ils nous maudissaient lorsque nous passions près d'eux et chuchotaient des paroles pour se protéger de moi. Mon père n'était pas le bienvenu au conseil des hommes de notre ville. Ma mère était maltraitée par nos voisins qui refusaient de lui adresser la parole. Heureusement, elle est issue d'une grande famille qui l'a soutenue.

Comme vous le savez, mon pays est en proie à la guerre depuis de nombreuses années. Le conflit a finalement touché notre village et nous avons été contraints de partir avec tous les autres habitants. Nous avons directement rejoint ce pays, car il est tout proche. Toutefois, nous ne sommes pas allés au même endroit que les autres habitants de notre village. Nous avons continué à marcher jusqu'à un camp abritant des personnes originaires d'une autre région. Au départ, nous leur avons dit que nous avons été séparés du reste de notre famille. Je pense que mes parents espéraient pouvoir commencer une nouvelle vie dans un endroit où personne ne nous connaissait et où ils n'auraient pas à faire face à tant de honte et de violence. Mais dans ma

communauté, nous avons tous des liens familiaux. Tout le monde a donc fini par entendre des rumeurs à notre sujet.

Tant que nous resterons ici, il ne s'agira que de oui-dire, car aucun habitant de mon village n'est venu s'installer au même endroit que nous. Mais je suis inquiète. Parfois, j'ai peur que quelqu'un m'attrape et essaie de vérifier si les bruits qui courent sont vrais. Peut-être que les gens pensent qu'il ne s'agit que de rumeurs, car je ressemble à une fille. Je ne sais pas combien de temps cette situation va durer. Je vais devoir finir par me marier. Si je reste célibataire, les gens vont se poser des questions, mais si je me marie et que mon époux n'est pas satisfait, il révélera peut-être mon secret, et nous souffrirons à nouveau. »

Informations sur les pays

- Le pays d'asile ne pénalise pas le fait de présenter des caractéristiques de sexe différentes, mais ce phénomène n'est pas bien compris et peut être associé à une orientation sexuelle diverse qui, elle, est punie par la loi. Le pays d'origine ne pénalise pas le fait de présenter des caractéristiques de sexe différentes, mais ce phénomène est généralement considéré comme inacceptable sur le plan social, et avoir une orientation sexuelle diverse est puni par la loi.
- En tant que jeune femme célibataire, Amal pourrait rencontrer des difficultés à trouver un emploi en dehors de sa communauté. Sa famille et elle seront confrontées à une stigmatisation accrue et subiront probablement des violences si sa diversité corporelle est révélée au grand jour.
- En raison de ses caractéristiques de sexe différentes, Amal pourrait rencontrer des difficultés particulières pour accéder aux soins de santé.
- L'intégration locale dans le pays d'asile n'est ni une option envisageable, ni une solution potentiellement durable pour l'instant.

MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Amal

Après avoir lu l'étude de cas sur Amal, répondez aux questions ci-dessous.

1. Quels droits ont été violés dans le pays d'origine ou le pays d'asile de la personne concernée ?

2. Quels problèmes en matière de protection cette personne rencontre-t-elle dans le pays d'asile ?

Risques de préjudices : État _____ Communauté _____ Personnes réfugiées/demandeurs et
demandeuses d'asile _____ Membres de la famille

Manque de nourriture, manque d'eau ou autres besoins fondamentaux : _____

Isolement : _____

Logement inadéquat ou peu sûr : _____

Questions relatives à la santé et au handicap : _____

Obstacles entravant l'accès à des soins de santé ou à un soutien psychologique : _____

Obstacles entravant l'accès à l'éducation : _____

Obstacles à l'emploi : _____

Obstacles entravant l'accès aux programmes ou aux services d'assistance, y compris aux services juridiques et à ceux assurés par le HCR (p. ex. enregistrement ou DSR) : _____

Autre(s), en lien avec les dispositions pénales, le manque de protection policière, la séparation du couple, les questions relatives à la garde des enfants : _____

MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Amal

3. Si vous avez relevé des problèmes de protection liés à un logement inadéquat ou peu sûr à la question 2, veuillez préciser le logement actuel et indiquer des possibilités de logement sûr :

**Logement actuel (plusieurs réponses possibles) :
réponses possibles) :**

- Camp de personnes réfugiées
- Logement en milieu rural, individuel ou partagé
- Logement en milieu urbain, individuel ou partagé
- Camp informel
- Couple contraint de vivre séparément
- Couple ou individu contraint de se déplacer régulièrement
- Centre de détention ou prison :
 - Cellule appropriée pour les personnes ayant elles-mêmes déterminé leur genre
 - Cellule inappropriée pour les personnes ayant elles-mêmes déterminé leur genre
 - Cellule d'isolement
 - Violences signalées ou décrites
 - Accès refusé à des soins médicaux ou à des services juridiques
- Refuge
- Logement surpeuplé
- Logement séparé
- Abri provisoire
- Refuge pour les personnes sans domicile
- Hôtel/logement de transit
- Structure/centre de transit d'urgence
- Logement trouvé par les partenaires, notamment les organisations religieuses

Possibilités de logement sûr (plusieurs

- Camp de personnes réfugiées
- Logement en milieu rural, individuel ou partagé
- Logement en milieu urbain, individuel ou partagé
- Refuge
- Logement surpeuplé
- Logement séparé
- Abri provisoire
- Hôtel/logement de transit
- Structure/centre de transit d'urgence
- Logement trouvé par les partenaires, notamment :
- Les organisations religieuses

Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous avez choisi les possibilités de logement ci-dessus :

4. Veuillez vous reporter à l'outil d'identification des situations de risque accru (OISRA) afin de déterminer le niveau de risque auquel la personne est exposée :

Niveau de risque : Faible Moyen Élevé

Remarques _____

5. Quelles actions pourriez-vous entreprendre pour répondre aux besoins de la personne en matière de protection ?

MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Nur

Nur : Nur a 17 ans. Le texte ci-dessous fait la synthèse de ses déclarations :

« J'ai 17 ans. Dans mon pays, mon père était considéré comme un dissident politique, nous avons donc quitté le territoire quand j'étais très jeune. Ma mère est décédée avant notre départ et je n'ai aucun autre parent ici. Je suis encore jeune, mais j'ai déjà eu des relations avec des hommes et des femmes. Mon père est très âgé et ne sait rien de ma vie personnelle. Je fais tout mon possible pour essayer de cacher ma vie privée aux autres membres de notre communauté, car je sais qu'ils désapprouveraient.

Malheureusement, certains d'entre eux ont découvert mon secret. Je fréquentais un garçon et sa famille était au courant. Ses parents pensaient que j'exerçais une mauvaise influence sur lui. Ils m'ont dit de ne pas m'approcher de leur fils, sinon ils appelleraient la police. Ils m'ont assuré qu'ils pouvaient me faire expulser du pays. J'ai donc dû mettre un terme à cette relation.

Mes camarades de classe ne voient pas non plus ma vie privée d'un bon œil. Les élèves de mon école ont appris que je fréquentais ce garçon et se sont alors montrés cruels envers moi. Parfois, ils se contentaient de m'insulter, mais à plusieurs reprises des garçons de l'école m'ont menacé. Ils ont dit qu'ils allaient me faire du mal. L'un d'eux m'a mis un coup de poing et m'a poussé contre un mur. J'ai eu des bleus pendant des semaines et j'ai dû quitter cette école. J'ai dit à mon père qu'elle était trop loin de notre domicile. J'ai trouvé une autre école plus près. Je m'y sens mieux, mais je dois tout de même faire attention et protéger mon secret.

J'ai eu une petite amie l'année dernière. J'aime autant les filles que les garçons. Je crois qu'on peut dire que je sors avec une personne, car je l'apprécie. Peu importe qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon. Nous sommes restés ensemble pendant six mois, mais elle a fini par entendre les rumeurs et se sentir gênée en ma présence. J'ai peur qu'on fasse pression sur moi pour que je me marie si je sors avec une fille. Dans ma communauté, on se marie très jeune. Mais moi, je ne suis pas prêt.

Dans ce pays, les personnes réfugiées subissent souvent des violences. Nous sommes presque tous victimes de harcèlement et il n'est pas rare que des femmes soient violées la nuit lorsqu'elles sortent de la communauté. Quant aux hommes, ils sont eux aussi plus susceptibles d'être harcelés lorsqu'ils sortent tard la nuit. Tout le monde sait que nous sommes étrangers à en juger par notre apparence. Il est risqué de sortir à une heure tardive ou de se rendre dans des quartiers que l'on ne connaît pas. Pour ces raisons, je dois vivre au sein de la communauté des personnes réfugiées. Je ne peux pas partir m'installer seul dans un endroit où je pourrais avoir des relations avec qui j'ai envie.

C'est un dilemme pour moi – soit je pars vivre seul dans un endroit où je serai libre d'assumer qui je suis, mais où je devrai faire face à des violences à cause de mon apparence, soit je reste dans un quartier où je suis plus en sécurité, mais où je dois me cacher. Je sais que je suis jeune, mais je pense déjà à ces choses-là, car j'aurai bientôt l'âge d'aller à l'université.

Ce pays est plus sûr pour les personnes comme moi que mon pays d'origine. Ici, les gens n'approuvent pas les relations homosexuelles, mais si vous ne faites pas partie de leur famille, ils ne vous font en principe pas de mal. Par contre, ils peuvent s'en prendre à vous parce que vous êtes étranger. Dans mon pays, on me considère

comme anormal. Vous pouvez écoper d'une longue peine de prison si on vous surprend à faire les choses que j'ai faites. La population n'accepte pas ces comportements. Les gens pourraient finir par découvrir qui est mon père. Il est toujours sur liste noire dans notre pays d'origine. Je ne veux plus jamais y retourner.

J'irai peut-être à l'université pour étudier les droits humains et essayer de faire évoluer le regard que porte la société sur l'homosexualité. »

- Informations sur les pays
- Avoir une orientation sexuelle différente n'est pas pénalisé dans le pays d'asile, bien qu'il soit considéré comme inapproprié sur le plan sociétal d'en parler ou de l'afficher publiquement. Les relations homosexuelles sont punies par la loi dans le pays d'origine.
- En général, les personnes réfugiées ont des difficultés à accéder à l'emploi dans le pays d'asile.
- Nur sera probablement confronté à des obstacles pour trouver un logement sûr en dehors de la communauté des personnes réfugiées.
- Le pays d'asile délivre des visas de longue durée, mais il est difficile d'obtenir le statut de résident permanent ou la nationalité du pays concerné.

MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Nur

Après avoir lu l'étude de cas sur Nur, répondez aux questions ci-dessous.

1. Quels droits ont été violés dans le pays d'origine ou le pays d'asile de la personne concernée ?

2. Quels problèmes en matière de protection cette personne rencontre-t-elle dans le pays d'asile ?

Risques de préjudices : État _____ Communauté _____ Personnes réfugiées/demandeurs et
demandeuses d'asile _____ Membres de la famille

Manque de nourriture, manque d'eau ou autres besoins fondamentaux : _____

Isolement : _____

Logement inadéquat ou peu sûr : _____

Questions relatives à la santé et au handicap : _____

Obstacles entravant l'accès à des soins de santé ou à un soutien psychologique : _____

Obstacles entravant l'accès à l'éducation : _____

Obstacles à l'emploi : _____

Obstacles entravant l'accès aux programmes ou aux services d'assistance, y compris aux services juridiques et à ceux assurés par le HCR (p. ex. enregistrement ou DSR) : _____

Autre(s), en lien avec les dispositions pénales, le manque de protection policière, la séparation du couple, les questions relatives à la garde des enfants : _____

MODULE 11 : EXERCICE



Évaluation d'une étude de cas : Nur

3. Si vous avez relevé des problèmes de protection liés à un logement inadéquat ou peu sûr à la question 2, veuillez préciser le logement actuel et indiquer des possibilités de logement sûr :

Logement actuel (plusieurs réponses possibles) :
réponses possibles) :

- Camp de personnes réfugiées
- Logement en milieu rural, individuel ou partagé
- Logement en milieu urbain, individuel ou partagé
- Camp informel
- Couple contraint de vivre séparément
- Couple ou individu contraint de se déplacer régulièrement
- Centre de détention ou prison :
 - Cellule appropriée pour les personnes ayant elles-mêmes déterminé leur genre
 - Cellule inappropriée pour les personnes ayant elles-mêmes déterminé leur genre
 - Cellule d'isolement
 - Violences signalées ou décrites
 - Accès refusé à des soins médicaux ou à des services juridiques
- Refuge
- Logement surpeuplé
- Logement séparé
- Abri provisoire
- Refuge pour les personnes sans domicile
- Hôtel/logement de transit
- Structure/centre de transit d'urgence
- Logement trouvé par les partenaires, notamment les organisations religieuses

Possibilités de logement sûr (plusieurs

- Camp de personnes réfugiées
- Logement en milieu rural, individuel ou partagé
- Logement en milieu urbain, individuel ou partagé
- Refuge
- Logement surpeuplé
- Logement séparé
- Abri provisoire
- Hôtel/logement de transit
- Structure/centre de transit d'urgence
- Logement trouvé par les partenaires, notamment :
 - Les organisations religieuses

Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous avez choisi les possibilités de logement ci-dessus :

4. Veuillez vous reporter à l'outil d'identification des situations de risque accru (OISRA) afin de déterminer le niveau de risque auquel la personne est exposée :

Niveau de risque : Faible ___ Moyen ___ Élevé ___

Remarques _____

5. Quelles actions pourriez-vous entreprendre pour répondre aux besoins de la personne en matière de protection ?



MODULE 12

SOLUTIONS

Les autres témoignages

Nous avons peut-être déjà entendu le témoignage d'une personne migrante, d'une personne réfugiée, d'un demandeur ou d'une demandeuse d'asile de diverses OSIEGCS, mais il en existe des milliers d'autres. Ces histoires racontent ce qu'ont vécu des individus, des couples et des familles, des enfants, des adultes et des personnes âgées tous issus de milieux économiques et sociaux différents. Elles retracent le parcours de personnes contraintes de quitter leur foyer en quête de sécurité et d'une vie plus digne. Nous vous encourageons à continuer à lire, à découvrir et à écouter ces histoires au sein de vos communautés et dans le cadre de votre travail. Ce n'est qu'en découvrant les parcours empruntés et les difficultés rencontrées par ces personnes que nous pourrions véritablement exprimer notre empathie à leur égard et comprendre ce qu'elles ont vécu.



MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Envisager un rapatriement volontaire

Étude de cas : Jean-Pierre

Le texte ci-dessous fait la synthèse des éléments déterminants de son dossier :

- Jean-Pierre a 30 ans.
- À l'âge de dix ans, il a quitté le R avec sa mère, Delphine, en pleine guerre. Il n'a aucun autre parent proche dans le pays d'asile.
 - Delphine a indiqué que le père ainsi que deux des frères aînés de Jean-Pierre ont été tués.
 - Blessée à la machette, Delphine a été soignée. Elle présente désormais un handicap physique et ne peut plus marcher sans béquilles à la suite de ces actes de terrible violence. Bien qu'elle ait participé à des cours de couture dans le cadre d'une formation rémunératrice, elle est toujours financièrement dépendante de Jean-Pierre.
- Jean-Pierre est allé à l'école primaire et a achevé les deux premières années du cycle secondaire. Aujourd'hui, il tient un petit commerce.
- Il y a huit ans, craignant pour sa sécurité, Jean-Pierre a déposé plainte, mais sa mère et lui ont ensuite été envoyés dans un autre camp. Il a signalé que des hommes originaires de R ont commencé à le harceler et qu'ils ont fini par l'agresser et le frapper, car il est gay. À l'époque, il a également indiqué que sa mère était au courant de son orientation sexuelle et qu'il voulait à tout prix rester vivre à ses côtés pour pouvoir continuer à s'occuper d'elle.

Contexte pour la recherche de solutions durables

Le HCR encourage activement le rapatriement des personnes réfugiées originaires de R. Il a invoqué les clauses de cessation pour les personnes réfugiées ayant fui R durant la période X et réfléchit à des solutions pour celles qui ne sont pas en mesure de regagner leur pays d'origine. Les personnes réfugiées dont la situation peut faire l'objet d'une cessation doivent avoir la possibilité de choisir entre un rapatriement volontaire et une intégration locale. Pour que le rapatriement soit volontaire, les personnes doivent pouvoir choisir librement et en connaissance de cause de regagner leur pays, et le retour doit se faire en toute sécurité et dans la dignité.

Le HCR ne favorise pas le retour des personnes réfugiées susceptibles de subir de *graves persécutions* dans leur pays d'origine. Les conseillers et conseillères doivent s'assurer i) que la personne réfugiée ne sera pas exposée à des risques importants pour sa sécurité, sa liberté ou sa santé, ni à des discriminations sévères à son retour en R, et ii) que sa décision est véritablement délibérée.

Informations sur les pays

Pays d'origine : R

Avoir une orientation sexuelle différente n'est pas pénalisé et l'Assemblée générale du pays a signé une déclaration en faveur des droits des personnes LGBT. Toutefois, le mariage homosexuel n'est pas reconnu et il n'existe aucune loi contre la discrimination. Un mécanisme de suivi a été mis en place pour les familles rapatriées afin de les aider à surmonter les difficultés rencontrées.

Pays d'asile : D

Avoir une orientation sexuelle différente n'a jamais été pénalisé en D, bien qu'il soit considéré comme inacceptable sur le plan sociétal et potentiellement dangereux d'en parler ou de l'afficher publiquement. En général, les personnes réfugiées ont des difficultés à accéder à un emploi légal. La réduction progressive et mesurée des ressources n'a pas encore commencé.

MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Envisager une réinstallation : Amal

Amal : Amal a 20 ans. Le texte ci-dessous fait la synthèse de ses déclarations :

« Je ne sais pas comment me décrire précisément, mais je vais vous dire ce dont je suis sûre. Je suis différente des autres filles depuis ma naissance. Quand ma mère a accouché, elle a demandé à un médecin de venir rapidement pour m'examiner. Il a dit que je ressemblais à une fille, mais que mon sexe présentait une anomalie. J'ai subi une petite intervention chirurgicale afin d'y remédier, mais j'étais toujours différente des autres filles. À un certain âge, toutes les jeunes filles doivent subir une autre petite opération chirurgicale. La femme qui s'est occupée de moi, une cousine de ma mère, a une nouvelle fois essayé de remédier à la situation, mais je n'étais toujours pas comme les autres. Quand je regarde mes sœurs, je vois bien que je suis toujours différente. Je ne sais pas pourquoi c'est arrivé à moi et pas à elles, ni comment la communauté a découvert mon problème. Peut-être que le médecin l'a révélé à certaines personnes.

Pourtant, je suis exactement comme les autres filles. J'apprécie les mêmes activités que mes sœurs et j'aime les garçons. Je n'ai jamais eu de petit ami, car ma famille est conservatrice et tout le monde est au courant de ma différence. Les garçons ne veulent pas sortir avec moi, car ils ont peur de ce qu'ils pourraient découvrir. Mais un jour, j'aimerais bien avoir une relation. Je sais que je suis jolie et j'espère que je trouverai un garçon qui sera gentil avec moi. Je fais des études dans le domaine de l'enseignement. J'aimerais devenir directrice d'école.

En grandissant, le plus difficile a été d'affronter le regard de ma communauté. Selon les membres de la communauté, mes parents auraient dû me tuer à la naissance. On n'a cessé de me le répéter. Ils pensent que je suis habitée par des esprits maléfiques qui m'ont rendue telle que je suis. Dans notre culture, naître avec ce problème est une malédiction. Les personnes comme moi sont forcément possédées par un esprit démoniaque qui s'est glissé dans notre corps lorsque nous étions dans le ventre de notre mère. L'esprit s'introduit en nous et y reste tout au long de notre vie. Par conséquent, les autres ne veulent pas vivre au même endroit que vous, car ils ne se sentent pas en sécurité. On m'a vraiment maltraitée, et ma famille est devenue la honte de la communauté.

Quand j'étais plus jeune, les membres de la communauté marquaient la porte d'entrée de notre maison avec du sang pour montrer à tout le monde qu'un esprit maléfique y habitait. Ils nous maudissaient lorsque nous passions près d'eux et chuchotaient des paroles pour se protéger de moi. Mon père n'était pas le bienvenu au conseil des hommes de notre ville. Ma mère était maltraitée par nos voisins qui refusaient de lui adresser la parole. Heureusement, elle est issue d'une grande famille qui l'a soutenue.

Comme vous le savez, mon pays est en proie à la guerre depuis de nombreuses années. Le conflit a finalement touché notre village et nous avons été contraints de partir avec tous les autres habitants. Nous avons directement rejoint ce pays, car il est tout proche. Toutefois, nous ne sommes pas allés au même endroit que les autres habitants de notre village. Nous avons continué à marcher jusqu'à un camp abritant des personnes originaires d'une autre région. Au départ, nous leur avons dit que nous avons été séparés du reste de notre

famille. Je pense que mes parents espéraient pouvoir commencer une nouvelle vie dans un endroit où personne ne nous connaissait et où ils n'auraient pas à faire face à tant de honte et de violence. Mais dans ma communauté, nous avons tous des liens familiaux. Tout le monde a donc fini par entendre des rumeurs à notre sujet.

Tant que nous resterons ici, il ne s'agira que de ouï-dire, car aucun habitant de mon village n'est venu s'installer au même endroit que nous. Mais je suis inquiète. Parfois, j'ai peur que quelqu'un m'attrape et essaie de vérifier si les bruits qui courent sont vrais. Peut-être que les gens pensent qu'il ne s'agit que de rumeurs, car je ressemble à une fille. Je ne sais pas combien de temps cette situation va durer. Je vais devoir finir par me marier. Si je reste célibataire, les gens vont se poser des questions, mais si je me marie et que mon époux n'est pas satisfait, il révélera peut-être mon secret, et nous souffrirons à nouveau. »

Informations sur les pays

- Le pays d'asile ne pénalise pas le fait de présenter des caractéristiques de sexe différentes, mais ce phénomène n'est pas bien compris et peut être associé à une orientation sexuelle diverse qui, elle, est punie par la loi. Le pays d'origine ne pénalise pas le fait de présenter des caractéristiques de sexe différentes, mais ce phénomène est généralement considéré comme inacceptable sur le plan social, et avoir une orientation sexuelle diverse est puni par la loi.
- En tant que jeune femme célibataire, Amal pourrait avoir des difficultés à trouver un emploi en dehors de sa communauté. Sa famille et elle seront confrontées à une stigmatisation accrue et subiront probablement des violences si sa diversité corporelle est révélée au grand jour.
- En raison de ses caractéristiques de sexe différentes, Amal pourrait rencontrer des difficultés particulières pour accéder aux soins de santé.
- L'intégration locale dans le pays d'asile n'est ni une option envisageable, ni une solution potentiellement durable pour l'instant.

MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Envisager une réinstallation : Amal

Après avoir lu l'étude de cas sur Amal et les informations relatives au bureau de pays, complétez l'outil d'examen de l'éligibilité à la réinstallation en vous appuyant sur le contenu de l'étude de cas. Pour l'étape 3, vous pouvez noter ce que vous savez en vous basant sur les faits et imaginer le reste en vous inspirant des bonnes pratiques et de la manière dont vous complétez le formulaire de demande de réinstallation si vous réalisez un entretien avec la personne. Vous devrez ensuite répondre aux questions ci-dessous en vue de la discussion de groupe.

- 1. Quels points essentiels faudra-t-il aborder avec Amal dans le cadre de l'entretien de réinstallation ?**

- 2. Quels éléments faudra-t-il prendre en compte pour décider du pays dans lequel Amal pourra se réinstaller ?**

MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Envisager une réinstallation : Nur

Nur : Nur a 17 ans. Le texte ci-dessous fait la synthèse de ses déclarations :

« J'ai 17 ans. Dans mon pays, mon père était considéré comme un dissident politique, nous avons donc quitté le territoire quand j'étais très jeune. Ma mère est décédée avant notre départ et je n'ai aucun autre parent ici. Je suis encore jeune, mais j'ai déjà eu des relations avec des hommes et des femmes. Mon père est très âgé et ne sait rien de ma vie personnelle. Je fais tout mon possible pour essayer de cacher ma vie privée aux autres membres de notre communauté, car je sais qu'ils désapprouveraient.

Malheureusement, certains d'entre eux ont découvert mon secret. Je fréquentais un garçon et sa famille était au courant. Ses parents pensaient que j'exerçais une mauvaise influence sur lui. Ils m'ont dit de ne pas m'approcher de leur fils, sinon ils appelleraient la police. Ils m'ont assuré qu'ils pouvaient me faire expulser du pays. J'ai donc dû mettre un terme à cette relation.

Mes camarades de classe ne voient pas non plus ma vie privée d'un bon œil. Les élèves de mon école ont appris que je fréquentais ce garçon et se sont alors montrés cruels envers moi. Parfois, ils se contentaient de m'insulter, mais à plusieurs reprises des garçons de l'école m'ont menacé. Ils ont dit qu'ils allaient me faire du mal. L'un d'eux m'a mis un coup de poing et m'a poussé contre un mur. J'ai eu des bleus pendant des semaines et j'ai dû quitter cette école. J'ai dit à mon père qu'elle était trop loin de notre domicile. J'ai trouvé une autre école plus près. Je m'y sens mieux, mais je dois tout de même faire attention et protéger mon secret.

J'ai eu une petite amie l'année dernière. J'aime autant les filles que les garçons. Je crois qu'on peut dire que je sors avec une personne, car je l'apprécie. Peu importe qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon. Nous sommes restés ensemble pendant six mois, mais elle a fini par entendre les rumeurs et se sentir gênée en ma présence. J'ai peur qu'on fasse pression sur moi pour que je me marie si je sors avec une fille. Dans ma communauté, on se marie très jeune. Mais moi, je ne suis pas prêt.

Dans ce pays, les personnes réfugiées subissent souvent des violences. Nous sommes presque tous victimes de harcèlement et il n'est pas rare que des femmes soient violées la nuit lorsqu'elles sortent de la communauté. Quant aux hommes, ils sont eux aussi plus susceptibles d'être harcelés lorsqu'ils sortent tard la nuit. Tout le monde sait que nous sommes étrangers à en juger par notre apparence. Il est risqué de sortir à une heure tardive ou de se rendre dans des quartiers que l'on ne connaît pas. Pour ces raisons, je dois vivre au sein de la communauté des personnes réfugiées. Je ne peux pas partir m'installer seul dans un endroit où je pourrais avoir des relations avec qui j'ai envie.

C'est un dilemme pour moi – soit je pars vivre seul dans un endroit où je serai libre d'assumer qui je suis, mais où je devrai faire face à des violences à cause de mon apparence, soit je reste dans un quartier où je suis plus en sécurité, mais où je dois me cacher. Je sais que je suis jeune, mais je pense déjà à ces choses-là, car j'aurai bientôt l'âge d'aller à l'université.

Ce pays est plus sûr pour les personnes comme moi que mon pays d'origine. Ici, les gens n'approuvent pas les relations homosexuelles, mais si vous ne faites pas partie de leur famille, ils ne vous font en principe pas de

mal. Par contre, ils peuvent s'en prendre à vous parce que vous êtes étranger. Dans mon pays, on me considère comme anormal. Vous pouvez écoper d'une longue peine de prison si on vous surprend à faire les choses que j'ai faites. La population n'accepte pas ces comportements. Les gens pourraient finir par découvrir qui est mon père. Il est toujours sur liste noire dans notre pays d'origine. Je ne veux plus jamais y retourner.

J'irai peut-être à l'université pour étudier les droits humains et essayer de faire évoluer le regard que porte la société sur l'homosexualité. »

- Informations sur les pays.
- Avoir une orientation sexuelle différente n'est pas pénalisé dans le pays d'asile, bien qu'il soit considéré comme inapproprié sur le plan sociétal d'en parler ou de l'afficher publiquement. Les relations homosexuelles sont punies par la loi dans le pays d'origine.
- En général, les personnes réfugiées rencontrent des difficultés à accéder à l'emploi dans le pays d'asile.
- Nur sera probablement confronté à des obstacles pour trouver un logement sûr en dehors de la communauté des personnes réfugiées.
- Le pays d'asile délivre des visas de longue durée, mais il est difficile d'obtenir le statut de résident permanent ou la nationalité du pays concerné.

MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Envisager une réinstallation : Nur

Après avoir lu l'étude de cas sur Nur et les informations relatives au bureau de pays, complétez l'outil d'examen de l'éligibilité à la réinstallation en vous appuyant sur le contenu de l'étude de cas. Pour l'étape 3, vous pouvez noter ce que vous savez en vous basant sur les faits et imaginer le reste en vous inspirant des bonnes pratiques et de la manière dont vous complétez le formulaire de demande de réinstallation si vous réalisez un entretien avec la personne. Vous devrez ensuite répondre aux questions ci-dessous en vue de la discussion de groupe.

1. Quels points essentiels faudra-t-il aborder avec Nur dans le cadre de l'entretien de réinstallation ?

2. Quels éléments faudra-t-il prendre en compte pour décider du pays dans lequel Nur pourra se réinstaller ?

MODULE 12 : EXERCICE SUR LES SOLUTIONS



Utiliser l'outil d'examen de l'éligibilité à la réinstallation

Informations sur le bureau de pays

- Des **mécanismes d'orientation** destinés aux personnes LGBTQI+ relevant de la compétence du HCR n'ont pas encore été mis en place. Aucune activité de sensibilisation n'est menée compte tenu de la situation actuelle dans le pays.
- Le personnel chargé de la réinstallation n'a reçu qu'une **formation limitée** concernant les Principes directeurs du HCR sur la protection internationale n° 9 et le travail avec les personnes LGBTQI+ relevant de la compétence de l'organisation.
- Les demandes relatives **au genre et à la nationalité** de l'interprète et de la personne chargée de l'entretien ont été respectées.
- Les **membres de la famille ne sont pas présents** lors de l'entretien et une attention particulière est accordée aux femmes et aux jeunes. Une déclaration de **confidentialité** est lue au début de chaque entretien.
- Les entretiens sont, pour la plupart, **menés de manière sensible**, bien que la majorité du personnel n'ait bénéficié que d'une formation limitée. Certaines personnes interviewées se sont **plaintes** auprès d'ONG nationales des propos offensants et des jugements dont elles ont fait l'objet.
- Les personnes chargées de l'entretien ont **reçu pour consigne de demander aux individus leur prénom et leur genre de préférence**, et de les utiliser tout au long des échanges. Mais **en pratique**, elles oublient parfois de le faire ou de demander aux personnes d'orientation sexuelle diverse leur prénom et pronom de préférence, ce qui entraîne des confusions.

APPRENTISSAGE CONTINU

LECTURES RECOMMANDÉES

IDENTIFIER LES RISQUES ET Y REMÉDIER

Groupe mondial de la protection, « **Age, Gender, Diversity Essential Guidance and Tools** », 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.globalprotectioncluster.org/en/tools-and-guidance/essential-protection-guidance-and-tools/age-gender-diversity-essential-guidance-and-tools.html>.

Société d'aide aux immigrants juifs, **Invisible in the City: Protection Gaps Facing Sexual Minority Refugees and Asylum Seekers in Urban Ecuador, Ghana, Israel, and Kenya**, février 2013. Disponible à l'adresse suivante : www.hias.org/sites/default/files/invisible-in-the-city_0.pdf.

Rumbach, J. et Knight, K., « **Sexual and Gender Minorities in Humanitarian Emergencies** ». *Issues of Gender and Sexual Orientation in Humanitarian Emergencies*, ed. Larry Roeder, août 2014. Disponible à l'adresse suivante : http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-05882-5_3.

HCR, **Politique du HCR sur la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge en matière de violence basée sur le genre, UNHCR/HCP/2020/01**, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/605090944.pdf>.

HCR, **Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité : Travailler avec les personnes et les communautés en vue de l'égalité et de la protection**, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr-fr/5f69d9e64.pdf>.

HCR, **Summary Conclusions, Protection and Solutions for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Intersex and Queer People in Forced Displacement**, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/611e20c77.html>.

HCR, **Discussion Paper, Protection and Solutions for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Intersex and Queer People in Forced Displacement**, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/611e16944.html>.

HCR, « **Summary Conclusions: Asylum-Seekers and Refugees Seeking Protection on Account of their Sexual Orientation and Gender Identity** », table ronde d'experts organisée à Genève du 30 septembre au 1^{er} octobre 2010. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4cff99a42.html>.

HCR, **Discussion Paper: The Protection of Lesbian, Gay, Transgender and Intersex Asylum-Seekers and Refugees**, 2010. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf>.

HCR, **Outil d'identification des situations de risque accru (OISRA)**, 2010. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4e244eab2>.

DÉTENTION

Réforme pénale internationale et Association pour la prévention de la torture, **Personnes LGBTQI+ privées de liberté : cadre pour le monitoring préventif**, 2013. Disponible en anglais, en français, en espagnol, en portugais et en russe à l'adresse suivante : <https://www.apr.ch/en/resources/publications/lqbt-persons-deprived-their-liberty-framework-preventive-monitoring>.

HCR, « **Modules d'auto-apprentissage sur les alternatives à la détention : Modules 2/3** », novembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5cd930a44>.

HCR, Association pour la prévention de la torture et International Detention Coalition, **Monitoring de la détention de migrants : un manuel pratique**, paragraphes 4, 8 et 9, 2014. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5559f38e4>.

HCR, **Au-delà de la détention : une stratégie mondiale visant à soutenir les gouvernements pour mettre fin à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés**, 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/53aa929f6.pdf>.

HCR, **Principes directeurs relatifs aux critères et aux normes applicables à la détention des demandeurs d'asile et alternatives à la détention**, paragraphe 65, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=520cc0ea4>.

ACCÈS À LA JUSTICE

Amnesty International, **Europe : L'État décide qui je suis – Les personnes transgenres confrontées à des procédures de changement d'état civil défectives ou inexistantes en Europe**, 4 février 2014. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur01/001/2014/fr/>.

Amnesty International, **Quand aimer devient un crime – La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne**, AFR 01/001/2013, 25 juin 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=51d2a03c0>.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, **A long way to go for LGBTIQ+ equality**, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality_en.pdf.

Human Rights Watch, **Controlling Bodies, Denying Identities: Human Rights Violations Against Trans People in the Netherlands**, 1-56432-808-2, 13 septembre 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.hrw.org/reports/2011/09/13/controlling-bodies-denying-identities-0>.

Human Rights Watch, **LGBT Thematic Reports**, 2015-2020. Disponibles à l'adresse suivante : [https://www.hrw.org/publications?keyword=&topic\[\]=9691](https://www.hrw.org/publications?keyword=&topic[]=9691).

Open Society Foundations, « **An Essential Legal Right for Trans People** » (vidéo et article), mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.opensocietyfoundations.org/explainers/essential-legal-right-trans-people>.

LOGEMENTS ET SANITAIRES

Edge Effect, Water for Women et AusAid (désormais le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du gouvernement australien), **Sexual and Gender Minorities and COVID-19: Guidance for WASH Delivery**, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.edgeeffect.org/wp-content/uploads/2020/07/WfW_EdgeEffect_Guidance-Note_COVID-19-WASH-SGM-Inclusion-FINAL.pdf.

National Gay and Lesbian Task Force Policy Institute et National Coalition for the Homeless, Mottet, L. et John, M. O., **Transitioning Our Shelters: A GUIDE TO MAKING HOMELESS SHELTERS SAFE FOR TRANSGENDER PEOPLE**, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <https://srp.org/wp-content/uploads/2012/08/TransitioningOurShelters.pdf>.

RefugePoint, **Challenges Related to LGBTIQ+ Refugees and Shelter in Urban Contexts**, janvier 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.refugepoint.org/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2020/02/ShelterChallenges_Moore.pdf.

RefugePoint, **Disaggregating LGBTIQ+ Protection Concerns: Experiences of Refugee Communities in Nairobi**, 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.refugepoint.org/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/FINAL_LGBTIQ+Q_07122018_web_33.pdf.

ORAM, « **Les impasses : La lutte invisible des personnes réfugiées lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées dans les zones urbaines au Mexique, en Ouganda et en Afrique du Sud – Partie I : Conseils destinés aux ONG, aux gouvernements, au HCR et aux bailleurs de fonds** », 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=524d448d4>.

SANTÉ

All Survivors Project et London School of Hygiene and Tropical Medicine, **The Health of Male and LGBT Survivors of Conflict-Related Sexual Violence**, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://allsurvivorsproject.org/wp-content/uploads/2020/04/ASP-Report-Health-of-male-and-LGBT-survivors-April-2020-final.pdf>.

Groupe de travail sur le SIDA aux îles Fidji et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), **Secret Lives, Other Voices: A Community-Based Study Exploring Male-to-Male Sex, Gender Identity and HIV Transmission Risk in Fiji**, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/secret-lives--other-voices/>.

Heartland Alliance, « **LGBT Refugees Webinar - Ensuring Mental Health and Wellness** » (audio). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=EKqjHJlUvUU>.

Heinrich Böll Stiftung, The Green Political Foundation, **Human Rights between the Sexes: A preliminary study on the life situations of inter* individuals**, 21 octobre 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.boell.de/en/2013/10/21/human-rights-between-sexes>.

Homophobia-free Healthcare Centers (Uruguay), « **¿Cuál es la diferencia? What is the difference?** » (vidéo), 12 mars 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=2asPSMqOHDk>.

Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA), **Lesbian and Bisexual Women's Health Report**, 2006. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilga-europe.org/sites/default/files/lesbian_and_bisexual_womens_health_report.pdf.

ILGA Europe, **COVID-19 impacts on LGBTIQ+ communities in Europe and Central Asia: A rapid assessment report**, 19 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilga-europe.org/sites/default/files/covid19-lqbt-assessment-2020.pdf>.

ILGA Europe, **Accessing Health: Context and Challenges for LGBT People in Central and Eastern Europe**, avril 2006. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/resources/ilqa-europe-reports-and-other-materials/accessing-health-context-and-challenges-lqbt>.

Groupe de travail interorganisations sur la santé reproductive en situations de crise, **Inter-Agency Field Manual on Reproductive Health in Humanitarian Settings**, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://iawqfieldmanual.com/manual>.

International Planned Parenthood Federation (IPPF), « **LGBTIQ+ Inclusion in Humanitarian Action** », 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ippf.org/sites/default/files/2019IPPFHumanitarian_LGBTICapabilityStatement.pdf.

Iranti, **Ending Pathological Practices Against Trans and Intersex Bodies in Africa**, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iranti.org.za/wp-content/uploads/2019/04/Ending-Pathological-Practices-Against-Trans-And-Intersex-Bodies-in-Africa-Toolkit-2017.pdf>.

Réseau régional intégré d'information (IRIN), « **Right to dignity – barriers to healthcare for transgenders** », 14 août 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.irinnews.org/report/100488/right-to-dignity-barriers-to-healthcare-for-transgenders>.

Open Society Foundations, **Transforming Health: International Rights-Based Advocacy for Trans Health**, février 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.opensocietyfoundations.org/reports/transforming-health>.

Stonewall, **Gay and Bisexual Men's Health Survey**, 2013.

Stonewall, **Prescription for Change: Lesbian and Bisexual Women's Health Check**, 2008. Disponible à l'adresse suivante : http://www.stonewall.org.uk/what_we_do/research_and_policy/health_and_healthcare/3101.asp.

Transgender Europe, « **COVID-19 and Trans People** », 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://tgeu.org/covid-19/trans-people/>.

PNUD, **Discussion Paper on Transgender Health & Human Rights**, 4 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/discussion-paper-on-transgender-health---human-rights/>.

HCR, **Santé sexuelle et reproductive des adolescents en situation de réfugiés : Un guide pratique pour lancer des interventions dans les programmes de santé publique**, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/protection/health/606f0e524/sante-sexuelle-reproductive-adolescents-situation-refugiés-guide-pratique.html>.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « **ASPIRE Guidelines: Guidelines on COVID-19 Response Free from Violence and Discrimination Based on Sexual Orientation and Gender Identity** », 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/SexualOrientation/IESOGIASPIREGuidelinesReport_v5_20200622.pdf.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, **Rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre : rapport sur la pratique des thérapies dites « de conversion »**, A/HRC/44/53, 1^{er} mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/HRC/44/53>.

HCDH, « **COVID-19 : La souffrance et la résilience des personnes LGBT doivent être visibles et informer les actions des États** », 17 mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/covid-19-the-suffering-and-resilience-of-lgbt-persons-must-be-visible-and-inform-the-actions-of-states>.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, **Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, A/HRC/22/53, 1^{er} février 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5140605f2>.

HCDH, « **Les experts de l'ONU saluent la décision de "dépathologiser" les identités trans** », 29 mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/2019/05/un-experts-hail-move-depathologise-trans-identities?LangID=E&NewsID=24663>.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour la population, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé, Principes directeurs internationaux sur

l'éducation à la sexualité : Une approche factuelle, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214?1=null&queryId=e3333697-2497-4302-839d-1d8fdfd2b5f1..>

RED REGIONAL DE PROTECCIÓN DE PERSONAS LGBTI+ REFUGIADAS, SOLICITANTES DE ASILO Y MIGRANTES DE LAS AMÉRICAS (RÉSEAU RÉGIONAL DE PROTECTION DES PERSONNES LGBTQI+ DANS LES AMÉRIQUES)

Les ressources suivantes sont associées au Réseau régional de protection des personnes LGBTQI+ dans les Amériques et sont disponibles uniquement en espagnol :

- Portail opérationnel des espaces de soutien : <https://www.r4v.info/en/supportspaces> .
- Sin Fronteras : Guía para funcionarios/as Red LGBTI+ sobre derechos y atención a personas refugiadas y migrantes LGBTI+ en Argentina, Brasil, Colombia, Chile, Ecuador y Perú (Sans frontières : Un monde de diversités – Guide sur les droits et le soutien aux personnes réfugiées et migrantes LGBTI en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Chili, en Équateur et au Pérou). Disponible à l'adresse suivante : <https://r4v.info/en/documents/details/77299>.
- Sin Fronteras : Guía de bolsillo para personas LGBTI+ refugiadas y migrantes (Sans frontières : Guide de poche pour les personnes réfugiées et migrantes LGBTQI+). Disponible à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/77300>.
- Cartographie des services de soutien (accessible sur smartphone) : <https://espacios.r4v.info/es/map>.
- « ¿Qué ofrecen los Espacios de Apoyo? », disponible à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=rTVrbOY2T7k&feature=emb_logo.

SOLUTIONS

Heartland Alliance International, « **In Our Voices: The Journeys of LGBT Refugees and Asylees** » (vidéo). Disponible à l'adresse suivante : <http://vimeo.com/70976866>.

Heartland Alliance International, **Rainbow Response: A Practical Guide to Resettling LGBT Refugees**. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.rainbowwelcome.org/service-providers>.

Heartland Alliance International, « **Rainbow Welcome Initiative** » (site Web). Disponible à l'adresse suivante : <http://rainbowwelcome.org/>.

HCR, *Code de conduite*, 2004. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/admin/policies/4ad2fb301d/code-conduite-commentaires-code.html> .

HCR, *Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité : Travailler avec les personnes et les communautés en vue de l'égalité et de la protection*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr-fr/5f69d9e64.pdf>.

HCR, *Politique du HCR sur la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge en matière de violence basée sur le genre*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/605090944.pdf>.

HCR et International Detention Coalition, *Outil d'examen de la vulnérabilité : Déterminer et prendre en compte les situations de vulnérabilité : outils pour les systèmes d'asile et de migration*, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cqi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5875ecfd4>.

HCR, *Outil d'identification des situations de risque accru (OISRA)*, 2^e édition, 2010. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4e244eab2>.

HCR, « Principes directeurs sur la protection internationale n° 9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>.

HCR, *Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=618e9a514>.

HCR et Comité international de secours, *Manuel de terrain pour la mise en œuvre des principes directeurs du HCR relatifs à la DIS*, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4e4a57ff2>.

HCR, *Manuel de réinstallation du HCR*, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/5162d20b6.html>.

HCR, « Resettlement Assessment Tool on Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Refugees », 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/docid/5d2731c64.html>.

HCR, *Operational Guidance on Accountability to Affected People*, UNHCR/OG/2020/02, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/aap-operational-guidance.html>.

HCR, *Manuel sur l'approche communautaire dans les opérations du HCR*, 2008. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c51413f2>.

HCR, *Manuel pour les activités de rapatriement et de réintégration*, mai 2004. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/publications/operations/4ad2f863e/manuel-activites-rapatriement-reintegration.html>.

HCR, *Manuel sur le rapatriement volontaire : protection internationale*, 1996. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/4164f6404.html>.

HCR, *Manuel de protection*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.refworld.org/protectionmanual.html>.

HCR, « Resettlement Assessment Tool: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Refugees », avril 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/51de6e5f9.pdf>.

HCR, *Manuel de réinstallation du HCR (chapitres sur les pays mis à jour en 2013)*, juillet 2011. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52088eaa4>.

HCR, *Travailler avec les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexués en situations de déplacement forcé*, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=61fd58c34>
<http://www.refworld.org/pdfid/4e6073972.pdf>

Pour concevoir ce programme de formation, nous avons pu compter sur le soutien généreux du peuple américain, par l'intermédiaire du **Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État des États-Unis**. Ce programme s'inscrit dans le cadre du projet « Sensitization and Adjudication Training on Refugees Fleeing Persecution Based on Sexual Orientation and Gender Identity ».

Le contenu de cette formation ne reflète pas nécessairement les points de vue du Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations ni ceux des États-Unis.

